



SIAEP DE LA SARTHE ANGEVINE

2016

RAPPORT ANNUEL du délégataire



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

EDITORIAL:	3
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	4
LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE	5
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	6
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	8
LE CONTRAT	9
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	10
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	11
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	12
LES SMART SOLUTIONS BY SAUR	13
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	15
LE PATRIMOINE DE SERVICE	16
VOTRE PATRIMOINE	17
LE RESEAU	17
LES COMPTEURS	18
LE SERVICE AUX USAGERS	19
VOS BRANCHEMENTS	20
LES VOLUMES CONSOMMES	20
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	20
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	21
CAPACITE DE STOCKAGE	22
LE RENDEMENT DE RESEAU	22
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)	22
L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)	23
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)	23
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	24
LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS	24
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	25
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2016	26
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2016	26
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION	26
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE	27
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	28
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE	32
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	33
LE CARE	35
ANNEXES	37
LE PATRIMOINE DE SERVICE	38
LE SERVICE AUX USAGERS	42
LA FACTURE 120 M3	54
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	58





LES VOLUMES PRELEVES MENSUELS PAR RESSOURCE	59
LES VOLUMES PRODUITS MENSUELS PAR RESSOURCE.....	60
LES VOLUMES IMPORTES MENSUELS PAR RESSOURCE	60
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....	69
LES INTERVENTIONS REALISEES	72
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	81
LE GLOSSAIRE	82
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	82





EDITORIAL:



Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer une nouvelle lecture du Rapport Annuel du Délégué.

Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable et/ou de l'eau. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.

Afin d'en faciliter la lecture, nous vous proposons cette année une nouvelle version du Rapport Annuel du Délégué. Nous l'avons voulu didactique et pédagogique. Cette version simplifiée présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.

En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !

Franck CADORET Cliquez ici pour taper du texte.

Le Directeur Régional Perche Pays de Loire

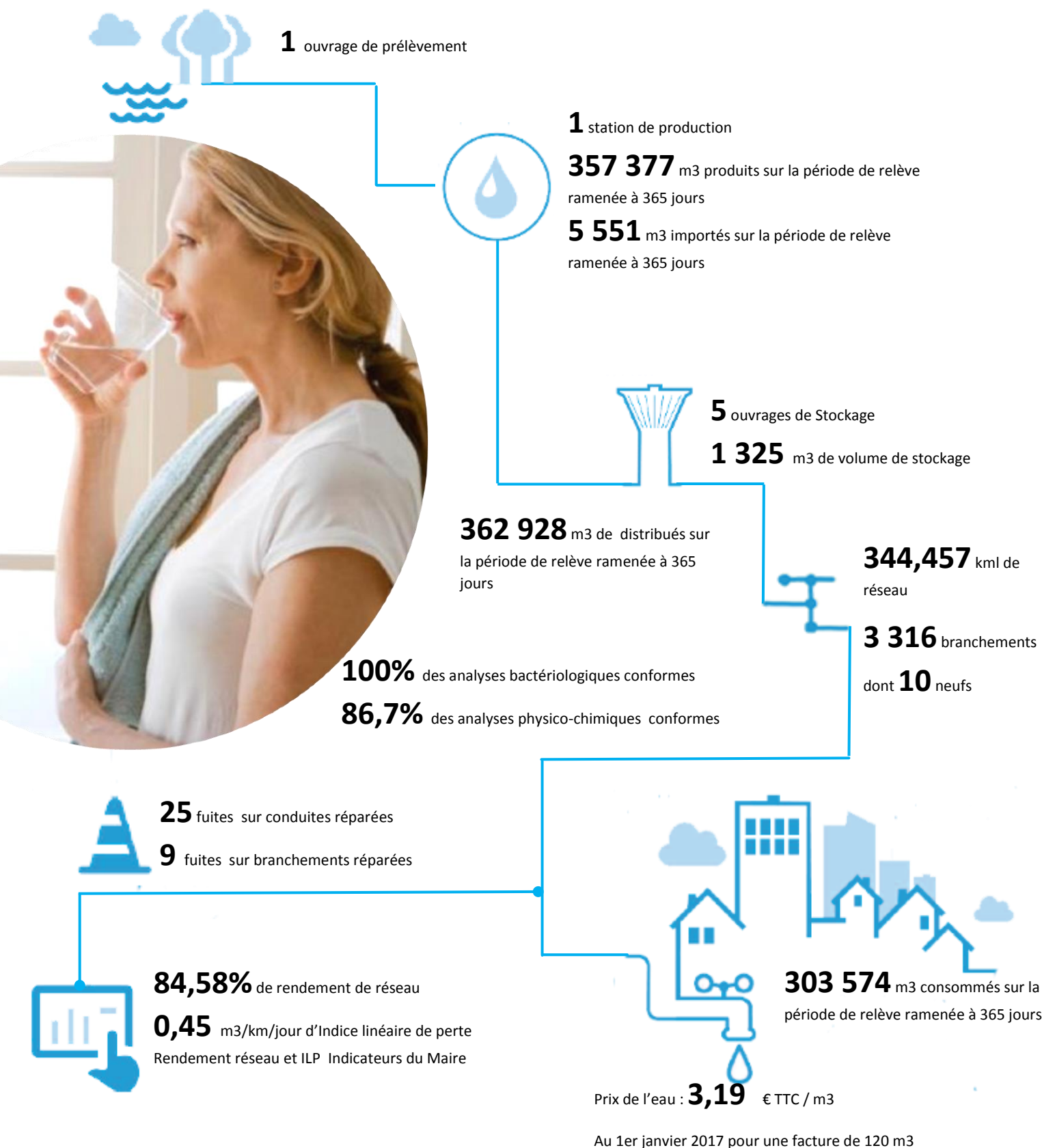




L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE





LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

COMMENTAIRE GENERAL

- 09/2016 : Vandalisme sur la porte du réservoir du gravier nécessitant son renouvellement.
- 10/2016 : Construction filtre à sable à la station de PENDU. Mise en service ainsi que le traitement au CO2.





- 10/2016 : Rencontre des services d'ALM afin de déterminer les conditions d'échange des données des compteurs et débitmètres; également sur les travaux complémentaires à faire.
- 11/2016 : Suite à la mise en service filtre à sable, prévision de renouveler l'ensemble des modules de l'ultrafiltration.



LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Pas de travaux réalisés par la collectivité ;



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat SIAEP DE MIRE MORANNES est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2008, arrivera à échéance le 31 décembre 2019.

Les conventions du contrat

Les conventions d'achat d'eau

1 - Convention d'achat d'eau au SIAEP de BIERNE signée les 1^{er} et 7 juillet 2005.

Celle-ci prévoit un achat d'eau 6000 m³ par an.

Les autres conventions

Convention passée avec Le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'implantation d'un relais radio-électrique sur le château d'eau situé au lieu-dit « Le Gravier » à Contigné.

Convention signée avec ORANGE pour équipements radio téléphoniques installés sur le château d'eau de Contigné.

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE

*Saur, une organisation et
une méthode éprouvée*

A MARNE-LA-VALLÉE



PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** ET **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composés de **60 AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel**, regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie pour répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisée 24h/24.

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION.



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de votre politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





LES SMART SOLUTIONS BY SAUR

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Saur innove en partenariat avec des start-up afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

→ 4 enjeux : des solutions innovantes

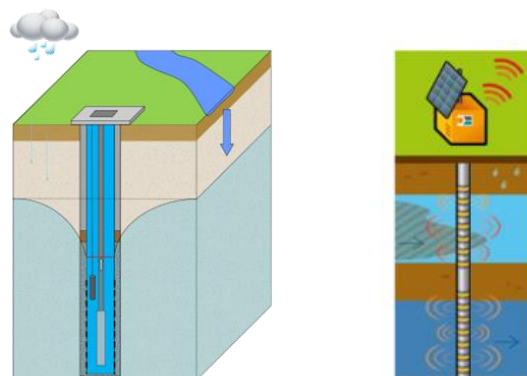


ENJEU 1 GESTION DE LA RESSOURCE

① MAITRISER ET GERER LA RESSOURCE EN EAU

Aquavision® permet de :

- Gérer en continu et de sécuriser la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps.
- Pérenniser la ressource et éviter des surcoûts d'exploitation, voire de limiter les investissements.



AquaStandard – Control ou Sécurité

Aqua 3D

② AMELIORER LA PERFORMANCE D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

EAR® (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- D'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- Une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

③ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

Intellitect® (sondes multi-paramètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.





④ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

Les procédés de la R&D de Saur :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.

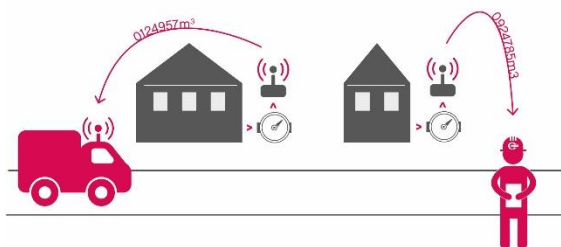


ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION

⑤ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVÉ INTER-OPERABLE

La **Télérelève** permet:

- Pour les consommateurs, de suivre les consommations d'eau.
- Pour la collectivité et les exploitants, de suivre les rendements sectoriels des réseaux et les pics de consommation.



ENJEU 4 TRANSITION ENERGETIQUE

⑥ PRODUIRE DE L'ÉNERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de Saur :

- **La méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



 PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.





LES REPRESENTANTS DU CONTRAT



PARCE QUE
CHAQUE TERRITOIRE
EST UNIQUE.

Lignes directes réservées aux Elus

Votre interlocuteur privilégié Contractuel



Agence ANJOU

71, avenue des Maraîchers - 49400 SAUMUR

David RAFFIER
CHEF D'AGENCE ANJOU

Port : 06 61 35 71 60
david.raffier@saur.com

*Votre interlocuteur privilégié
Services exploitation & travaux*



Secteur Nord Anjou

ZI D'ETRICHE - Rue Louis Lépine
49500 SEGRÉ

Michel ESNAULT
CHEF DE SECTEUR

Port : 06 72 75 72 94
michel.esnault@saur.com

DIRECTION REGIONALE PERCHE - PAYS DE LOIRE

71, avenue des Maraîchers – CS 84011
Saint Lambert des Levées – 49412 SAUMUR CEDEX
Assistante : Valérie OLIVIER – Tél. 02 41 40 54 24

Fax. 02 41 38 30 48 – valerie.olivier@saur.com



DIRECTEUR REGIONAL
Franck CADORET

Port : 06 63 29 31 21
franck.cadoret@saur.com



RESPONSABLE CLIENTELE
Ludovic STURM

Tél : 02 41 40 19 42
Port : 06 98 57 72 81
ludovic.sturm@saur.com



RESPONSABLE GESTION ET
FINANCE
Pascal MARIE

Tél : 02 41 40 54 23
Port : 06 60 08 38 48
pascal.marie@saur.com



RESPONSABLE TRAVAUX &
MAINTENANCE
Hervé DUBÉE

Port : 06 62 52 36 23
herve.dubee@saur.com



DIRECTEUR EXPLOITATION
Benjamin MOQUET

Port : 06 64 47 86 76
benjamin.moquet@saur.com

Vos Numéros Utiles

Service Clientèle dédié à vos administrés consommateurs
> 8h à 18h du lundi au vendredi

02 44 71 05 50

Dépannage 24h/24 - 7j/7
02 44 71 05 58

www.saurclient.fr





4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance



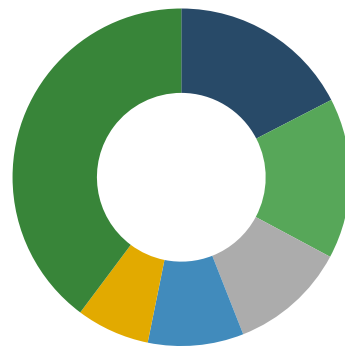
VOTRE PATRIMOINE

SYNTHÈSE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	1
Station(s) de production	1
Ouvrage(s) de stockage	5
Volume de stockage (m3)	1 325
Linéaire de conduites (kml)	344,457

Fonte	22,95
Inconnu	1,95
Polyethylene	1,86



Répartition par diamètre



■ 32 ■ 50 ■ 40 ■ 80 ■ 63 ■ Autre

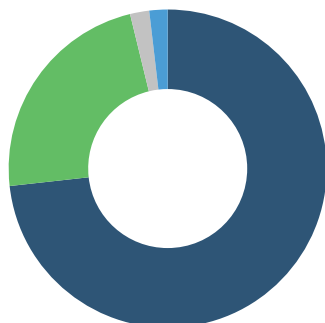
Diamètre	Valeur (%)
32	17,42
50	15,39
40	11,21
80	9,18
63	7,03
Autre	39,78

LE RESEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeder ou conduite de refoulement) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées

Répartition par matériaux



■ Pvc ■ Fonte
■ Inconnu ■ Polyethylene

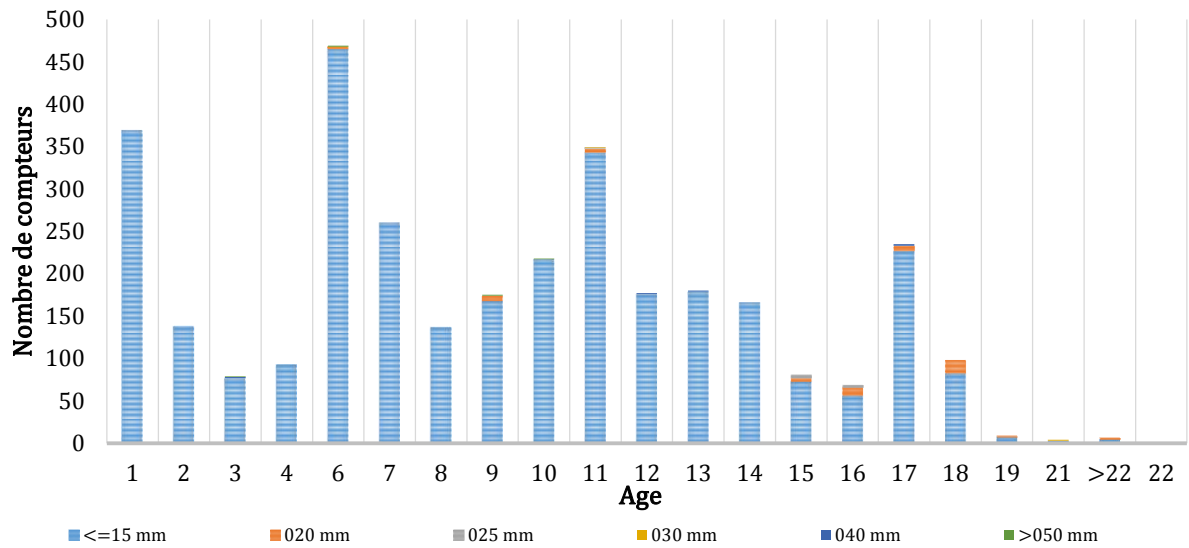
Matériaux	Valeur (%)
Pvc	73,25



LES COMPTEURS

- Il y a au total 3 314 compteurs. 398 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2016.

Répartition par âge et par diamètre





5.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2015	2016	EVOLUTION N/N-1
Nombre de branchements	3 313	3 316	0,1%

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

LES VOLUMES CONSOMMES

Volume consommé sur la période de relève : Volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, ce volume sera ramené sur 365 jours.

➔ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients

Volume facturé : Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures,...).

ATTENTION ➔ Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

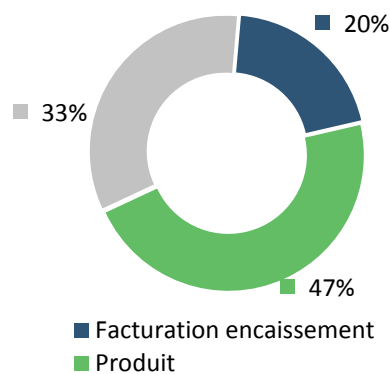
Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2015	2016	Evolution N/N-1
Volume consommé hors VEG (m ³)	324 631	303 574	-6,5%



LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2015	2016	Evolution N/N-1
Facturation encaissement	3	3	0%
Produit	7	7	0%
Qualité de service	6	5	-16,7%





6.

**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**
Un regard sur notre activité



Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

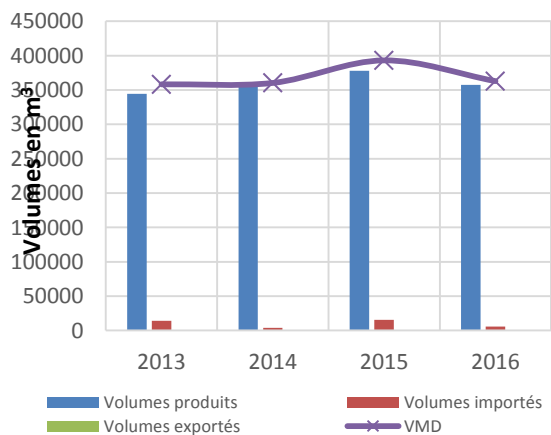
Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 366j et ramené sur 365j afin de répondre aux exigences du décret

Synthèse des volumes (m ³) transitants dans le réseau	2015	2016
Volumes produits	377 872	357 377
Volumes importés	15 276	5 551
Volumes mis en distribution	393 148	362 928
Volumes consommés	324 631	303 574



CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m ³)	1 325
Volume mis en distribution moyen/jour (en m ³)	994
Capacité d'autonomie (en j)	1

LE RENDEMENT DE RESEAU

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau. La moyenne nationale de rendement des réseaux d'eau potable est de 80 %.

	2015	2016
Rendement primaire (%)	82,6%	83,6%
Rendement IDM (%)	83,63%	84,58%

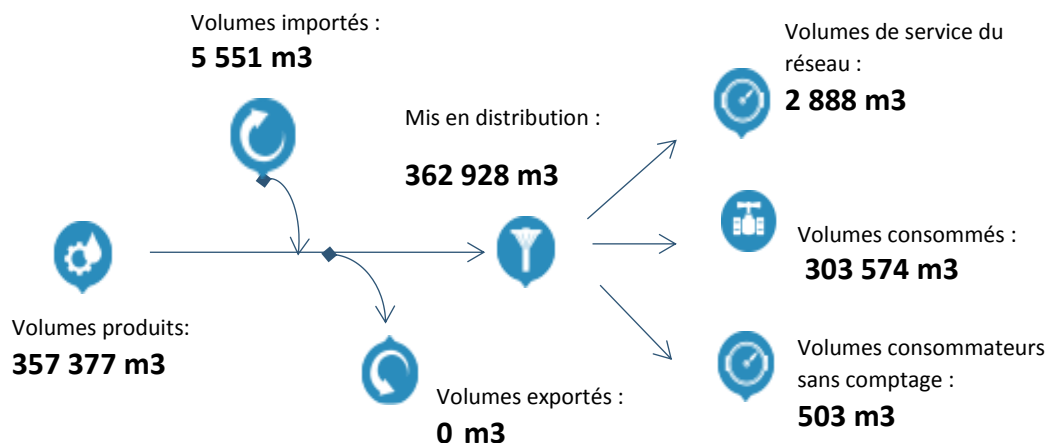
Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau, une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2015	2016
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	0,51	0,45





Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.



L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés (en m3/km/j)	0,54	0,47

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

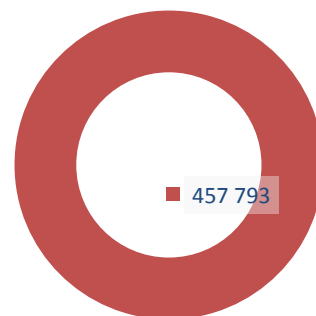
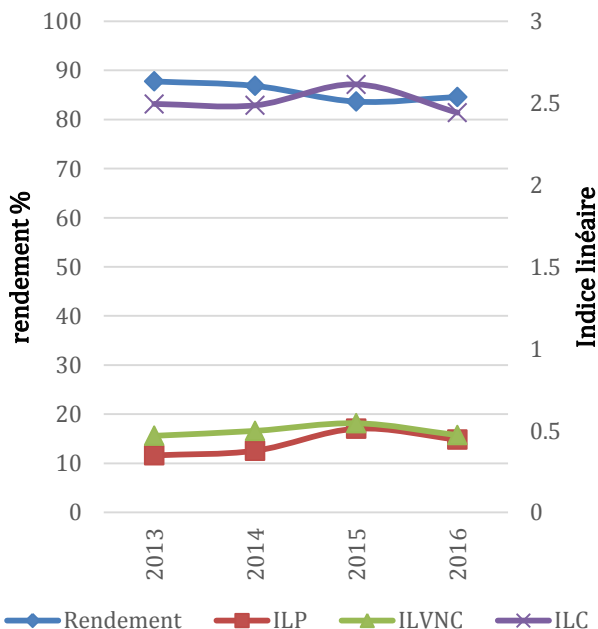
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2015	2016
Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)	2,61	2,44

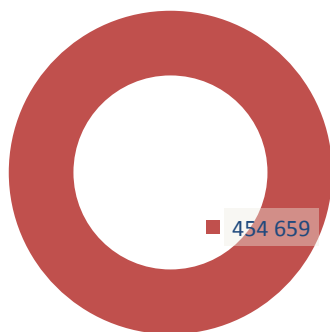
Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

Le volume prélevé est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puit etc...)



■ Station Moulin de Pendu - Morannes





■ Station Moulin de Pendu - Morannes

LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS

Produit	2015	2016
Acide sulfurique	59 984	59 156
Anhydride carbonique	0	9 800
Bisulfite sodium	0	0
Charbon actif en poudre	3 790	4 950
Chlorure de sodium	900	1 050
Chlorure ferrique	51 840	51 552
Consommation d'acide citrique	1 350	1 350
Eau de Javel	9 438	8 349
Microsable	2 400	1 700
Permanganate de potassium	43	54
Poly anion poudre	280	335
Poly cation poudre	64	31
Soude	70 140	77 765

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2015	2016
Consommation en KWh	517 886	491 066



Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées ; et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc afin de déceler d'éventuelles dérives.





**LA QUALITE DE L'EAU
DISTRIBUEE**

*La qualité de l'eau, notre
priorité*



L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2016

Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).

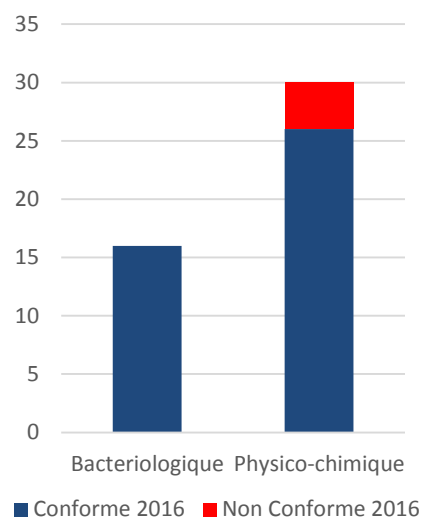
Nature de l'analyse	2015	2016
Bactériologique	1	2
Physico-chimique	12	16
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	12	16

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2016

Taux de conformité	2015	2016
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	96,9%	86,7%

Nombre total de non conformités	2015	2016
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	1	4

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



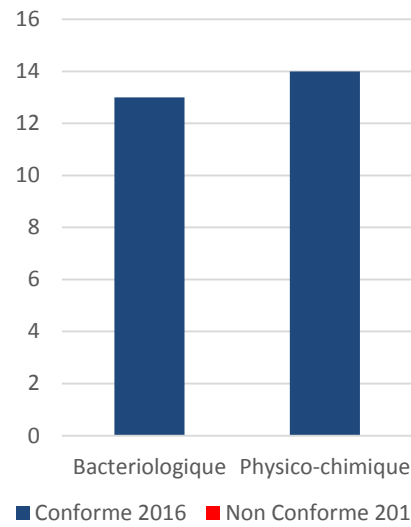
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

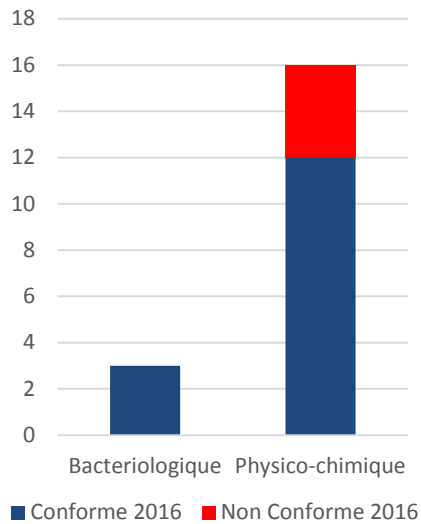
Taux de conformité	2015	2016
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	92%	75%



Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2015	2016
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	1	4



Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2015	2016
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%



8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE
Garantir la performance de votre réseau



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2016

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme de volumes consommés et des volumes vendus en gros (m ³)
100%	86,7%	303 574
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugés conformes selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugés conformes selon la réglementation en vigueur	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme de volumes produits et des volumes importés (m ³)	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
84,58%	362 928	60	454 659
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros)/(volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée, (détail des calculs en fin de chapitre).	Données de consolidation



PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,06	0,954	344,457	108
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
0,45	0,47	2,44	344,457
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
3,19	3,19	6 139	2
		Données de consolidation. Sont considérés le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel



SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
9,96	92,59
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas et informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisés dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER			
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
1,62	1 132 754	0,62	3 214
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m3)
44	44	303 574
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours



DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	98,05%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		337,747	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		344,457	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	81,07%	13
Linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12 (kml)		279,242	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		344,457	
Total Partie B :		28	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	OUI	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		65	
VALEUR DE L'INDICE		108	

Les fiches descriptives et détails des éléments servant au calcul de ces indicateurs se trouvent en annexe



9.

LES PROPOSITIONS
D'AMELIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



Installation	Situation actuelle - Problématique	Libellé du projet	Obligation légale	Nature du Risque	Délai	Montant estimatif (k€ HT)
Station PENDU	Risque de rupture de production d'eau	changement des modules d'ultrafiltration.	-	Q	Court terme	
Réseau	Canalisation en mauvais état entre bourg Chemiré et réservoir du Gravier.	Compléter le renouvellement réalisé. Devis remis.	-	QE	Court terme	à étudier
Réseau	Nettoyage des canalisations après mise en service filière traitement opérationnelle sur station Pendu.		-	Q	Court terme	10 K€
Réservoir Le Gravier - Contigné	problème étanchéité cuve et fenêtres du fût.	refaire l'ensemble des étanchéités réservoir.	-	Q	Court terme	à étudier
Commentaire général	Projet de lotissements rue des Saulaies à MORANNES. Nécessité de renouveler et renforcer le réseau.	Renouvellement et renforcement réseau suivant étude et projet vu sur site.	-	QE	En cours	
Réseau	Canalisation en mauvais état	Renforcer et renouveler réseau suivant schéma directeur.	-	QE	Court terme	A étudier
MIRE	Renouvellement de conduites souhaitable.	Miré : route de Bierné	-	Q	Moyen terme	A définir
Commentaire général	clôture autour de certains ouvrages en grillage souple avec pénétration régulière dans l'enceinte des ouvrages. Mauvais état ;	Renouveler les clôtures et portail en panneaux grillage rigide et hauteur 2ml.	-		Court terme	à étudier
Commentaire général	Installer des émetteurs sur l'ensemble du parc compteurs afin de réaliser la radio relève 2 fois par an	pose des émetteurs radio sur l'ensemble des compteurs;	-		Moyen terme	à étudier

Nature du risque :

Q : Qualité

S : Sécurité

E : Environnement



10.

LE CARE

*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*



SAUR

09/05/2017

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2016**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **CENTRE-OUEST**
 Centre **PERCHE PAYS DE LOIRE**
 Département **MAINE-ET-LOIRE**
 Collectivité **SIAEP SARTHE ANGEVINE (MIRE M)**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2015	Année 2016	Ecart en %
PRODUITS		1 041,4	1 006,5	-3,3
Exploitation du service		487,1	454,5	
Collectivités et autres organismes publics		531,0	453,8	
Travaux attribués à titre exclusif		12,6	12,1	
Produits accessoires		10,7	86,1	
CHARGES		1 066,5	975,4	-8,5
Personnel		163,9	164,4	
Energie électrique		52,7	49,0	
Achats d'eau		17,4	3,9	
Produits de traitement		59,9	50,0	
Analyses		13,1	15,8	
Sous-traitance, matières et fournitures		54,1	56,0	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		8,3	9,7	
Autres dépenses d'exploitation		61,8	58,7	
- Télécommunications, poste et télégestion		6,1	6,6	
- Engins et véhicules		24,5	23,5	
- Informatique		18,0	19,3	
- Assurances		1,9	1,6	
- Locaux		6,5	5,9	
- Divers		4,8	1,8	
Contribution des services centraux et recherche		41,8	47,7	
Collectivités et autres organismes publics		531,0	453,8	
- Part collectivité		428,0	360,0	
- Autres organismes publics		103,0	93,8	
Charges relatives aux renouvellements		55,6	59,8	
- Pour garantie de continuité du service		32,1	36,0	
- Programme contractuel		23,5	23,8	
Charges relatives investissements du domaine privé		2,4	2,4	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		4,5	4,1	
RESULTAT AVANT IMPOT		-25,1	31,2	224,4
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)			10,7	
RESULTAT		-25,1	20,5	181,6

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf: 150-055004 -490700 -01 2016120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 09/05/2017





ANNEXES



11.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance



Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

NOM DE L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT	TYPE D'OUVRAGE	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DATE DU RAPPORT HYDROLOGIQUE	DATE AVIS DU CDC OU CSHPF	DATE ARRÊTÉ PRÉFECT ORAL	INSTALLATION ALIMENTÉE PAR L'OUVRAGE	COMMUNE
PRISE D'EAU BRUTE DANS LA SARTHE	PRISE D'EAU DE SURFACE ET TOUR D'EXHAURE	1980	01/01/2001	30/05/2006	22/08/2006	STATION MOULIN DE PENDU - MORANNES	MORANNES

Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télé-surveillance	Groupe électrogène	Commune
Station Moulin de Pendu - Morannes	2010	200 m3/h	Superficielle: Rivière	Oui	Non	MORANNES

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télé-surveillance	Commune
Réservoir Le Gravier	500 m3	103,45	97,57	72	Oui	CONTIGNE
Réservoir Pin-Roche	600 m3	82	74	67,27	Oui	MORANNES

Bâches de reprise et bache de surpression :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télé-surveillance	Commune
Bâche de reprise St Germain	80 m3	Oui	DAUMERAY
Bâche Eau de Lavage	45 m3	Oui	MORANNES
Bâche station de Pendu	100 m3	Oui	MORANNES

Installations de surpression :

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télé-surveillance	Groupe électrogène
Accélérateur route de Juigné - Daumeray	DAUMERAY	2000	30 m3/h	Oui	Non
Surpresseur de Daumeray	DAUMERAY	1990	18 m3/h	Oui	Non



Le réseau :

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques de conduite de transfert et de conduite de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Fonte	100	6330,13
Fonte	125	411,4
Fonte	150	18597,53
Fonte	200	2616,06
Fonte	250	2228,97
Fonte	60	17258,74
Fonte	80	31604,18
Inconnu	0	6709,82
Polyethylene	125	110,73
Polyethylene	160	299,89
Polyethylene	180	2400,94
Polyethylene	250	2589,17
Polyethylene	32	62,01
Polyethylene	40	2,76
Polyethylene	50	933,2
Pvc	110	19215,14
Pvc	125	162,89
Pvc	140	6790,15
Pvc	160	10432,78
Pvc	25	13703,14
Pvc	32	59954,85
Pvc	40	38607,87
Pvc	50	52067,63
Pvc	63	24198,23
Pvc	75	5330,47
Pvc	90	21838,57
Total		344457,25

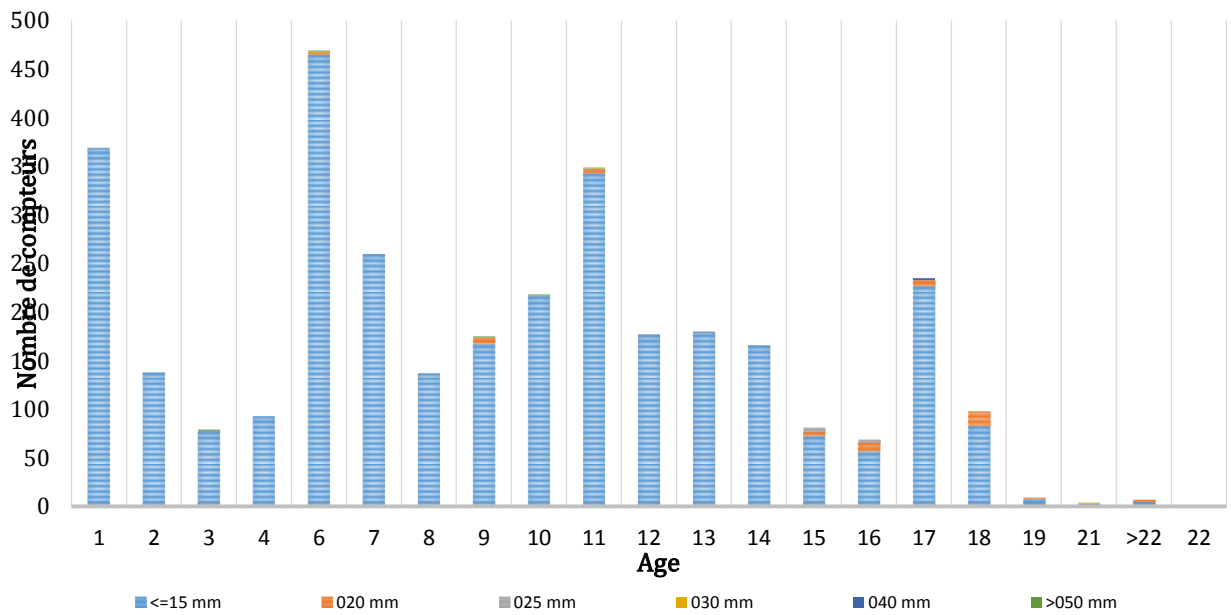
Les équipements de réseau :

Type équipement	Nombre
Accélérateur	1
Borne fontaine	2
Bouche de lavage	3
Chasse automatique	1
Compteur	18
Défense incendie	72
Plaque d'extrémité	9
Régulateur / Réducteur	9
Vanne / Robinet	755
Ventouse	129
Vidange / Purge	333



Les compteurs :

Diametre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	369	0	0	0	0	0	0	369
2	138	0	0	0	0	0	0	138
3	77	0	0	0	1	0	1	79
4	93	0	0	0	0	0	0	93
6	465	2	0	1	0	0	1	469
7	260	0	0	0	0	0	0	260
8	137	0	0	0	0	0	0	137
9	168	6	0	0	0	0	1	175
10	217	0	0	0	0	0	1	218
11	343	4	1	1	0	0	0	349
12	176	0	0	0	1	0	0	177
13	179	0	0	0	1	0	0	180
14	166	0	0	0	0	0	0	166
15	73	4	4	0	0	0	0	81
16	57	9	3	0	0	0	0	69
17	227	6	0	0	2	0	0	235
18	83	15	0	0	0	0	0	98
19	8	1	0	0	0	0	0	9
21	3	0	0	1	0	0	0	4
22	1	0	0	0	0	0	0	1
>22	5	2	0	0	0	0	0	7
Total	3245	49	8	3	5	0	4	3314





12.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



Les branchements par commune :

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution
BRISSARTHE	445	451	451	449	447	-0,4%
CHEMIRE-SUR-SARTHE	180	176	178	174	173	-0,6%
CONTIGNE	468	463	458	454	443	-2,4%
DAUMERAY	717	720	727	711	725	2%
MIRE	515	506	509	510	508	-0,4%
MORANNES	1024	1014	1026	1015	1020	0,5%
Total	3349	3330	3349	3313	3316	0,09%

Les clients par commune :

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution
BRISSARTHE	422	424	425	437	436	-0,2%
CHEMIRE-SUR-SARTHE	168	165	166	171	169	-1,2%
CONTIGNE	431	420	417	428	422	-1,4%
DAUMERAY	683	684	691	696	709	1,9%
MIRE	486	480	486	498	498	0%
MORANNES	951	945	952	976	980	0,4%
Total	3141	3118	3137	3206	3214	0,25%

Les volumes par commune :

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution
BRISSARTHE	34 483	35 070	35 801	39 618	35 996	-9,1%
CHEMIRE-SUR-SARTHE	14 280	15 941	15 643	16 026	15 583	-2,8%
CONTIGNE	37 689	36 836	37 736	36 728	36 475	-0,7%
DAUMERAY	81 792	77 581	72 713	87 638	79 786	-9%
MIRE	54 338	52 631	50 391	58 825	55 071	-6,4%
MORANNES	79 193	76 338	80 456	92 911	81 495	-12,3%
Total	301 775	294 397	292 740	331 746	304 406	-8,24%

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
BRISSARTHE	36	411
CHEMIRE-SUR-SARTHE	22	151
CONTIGNE	55	388
DAUMERAY	61	664
MIRE	37	471
MORANNES	104	916
Total	315	3001





■ Nb branchements sans consommation ■ Nb branchements avec consommation



Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2016	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
BRISSARTHE	447	331	84	20	12
CHEMIRE-SUR-SARTHE	173	130	30	6	7
CONTIGNE	443	314	89	24	16
DAUMERAY	725	528	152	28	17
MIRE	508	372	98	23	15
MORANNES	1 020	781	186	31	22
Repartition (%)	-	74,07	19,27	3,98	2,68
Total	3 316	2 456	639	132	89

Les volumes consommés par tranche

Commune	2016	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
BRISSARTHE	35 996	13 300	10 899	11 399	398
CHEMIRE-SUR-SARTHE	15 583	5 160	3 827	6 550	46
CONTIGNE	36 475	11 885	11 647	11 500	1 443
DAUMERAY	79 786	22 744	20 273	35 444	1 325
MIRE	55 071	15 857	12 702	25 623	889
MORANNES	81 495	30 212	24 400	23 540	3 343
Total de la collectivité	304 406	99 158	83 748	114 056	7 444
Consommation moyenne par type de branchement	91,8	40,37	131,06	864,06	83,64



Les consommations de plus de 200m3/an

Commune	Client	2015	2016	Evolution
BRISSARTHE	BURON- PONTONNIER MAURICE - LAETITIA	123	213	73,2%
BRISSARTHE	CHOVEAU CLAIRE	0	367	0%
BRISSARTHE	CHRETIEN - LHUMEAU STEPHANE et RACHEL	194	212	9,3%
BRISSARTHE	COMMUNE BRISSARTHE	173	256	48%
BRISSARTHE	CRASNIER JEAN LOUIS	2 974	2 794	-6,1%
BRISSARTHE	DEKYDTSPOTTER PHILIPPE et Mlle DARMIGNY JULIE	248	241	-2,8%
BRISSARTHE	DELARUELLE FLORENT	245	252	2,9%
BRISSARTHE	DELHUMEAU PACTRICK	378	266	-29,6%
BRISSARTHE	DUPUIS - LEFOUL OLIVIER - CORINNE	447	349	-21,9%
BRISSARTHE	EARL CHAIGNON FREDERIC	285	268	-6%
BRISSARTHE	EARL DE L AURITIERE	359	306	-14,8%
BRISSARTHE	EARL DE L'AURITIERE 1	270	338	25,2%
BRISSARTHE	EARL OISARMOR	704	203	-71,2%
BRISSARTHE	GRAVOUIL ET MME CLERGET	0	279	0%
BRISSARTHE	GRUAU ODETTE	499	454	-9%
BRISSARTHE	GUILLET THIERRY	314	469	49,4%
BRISSARTHE	LANGLOIS OLIVIER & MICHELE	223	220	-1,3%
BRISSARTHE	NOUZAREDE JEROME	142	218	53,5%
BRISSARTHE	PERRAIN SEBASTIEN	245	214	-12,7%
BRISSARTHE	VIOT LOIC	169	203	20,1%
CHEMIRE-SUR-SARTHE	GAEC DE BARRAIZE	199	266	33,7%
CHEMIRE-SUR-SARTHE	GAEC DE BARRAIZE 1	1 717	1 678	-2,3%
CHEMIRE-SUR-SARTHE	GAEC DES ACACIAS	919	1 110	20,8%
CHEMIRE-SUR-SARTHE	GAEC DES ACACIAS 1	2 885	2 715	-5,9%
CHEMIRE-SUR-SARTHE	GAEC DES ACACIAS 2	413	457	10,7%
CHEMIRE-SUR-SARTHE	GAEC OISARMOR	266	324	21,8%
CONTIGNE	BESSET JEAN YVES	355	352	-0,8%
CONTIGNE	BUCHE CHRISTIAN	155	227	46,5%
CONTIGNE	C.A.T.	1 381	1 442	4,4%
CONTIGNE	COCAUD ANGELINA	115	325	182,6%
CONTIGNE	COMMUNE CONTIGNE	197	420	113,2%
CONTIGNE	COMMUNE CONTIGNE 1	131	207	58%
CONTIGNE	COMMUNE CONTIGNE 2	645	352	-45,4%
CONTIGNE	CRETON MARYVONNE	142	617	334,5%
CONTIGNE	DEVAUX LUC	271	202	-25,5%
CONTIGNE	EARL LEROY PATRICE	1 479	1 332	-9,9%
CONTIGNE	EARL THOMAS	341	310	-9,1%
CONTIGNE	EARL THOMAS 1	1 404	1 092	-22,2%
CONTIGNE	ETIENVRE CAROLE	224	221	-1,3%
CONTIGNE	GARAUD LILIANE	54	210	288,9%
CONTIGNE	GAUCHER DYLAN	84	222	164,3%
CONTIGNE	HOLLOWAY JOHN	253	223	-11,9%
CONTIGNE	LANDON NICOLAS	196	218	11,2%
CONTIGNE	LORILLEUX RAYMOND	229	240	4,8%





Commune	Client	2015	2016	Evolution
CONTIGNE	MAILLET LIONEL	389	414	6,4%
CONTIGNE	MOREL CLAUDE	8	234	2825%
CONTIGNE	PINSON ARNAUD	694	1 741	150,9%
CONTIGNE	PITON JOSSELIN	268	329	22,8%
CONTIGNE	ROUSSEAU JEAN-LOUIS	225	207	-8%
CONTIGNE	SCI M3S49	407	473	16,2%
CONTIGNE	SOCIETE CHATEAU DE LA HAYE THEPEAU MICHEL	370	303	-18,1%
CONTIGNE	TALINEAU JEAN MARIE	280	293	4,6%
CONTIGNE	TROCME CHRISTOPHE	244	273	11,9%
DAUMERAY	BOILEAU THOMAS	91	550	504,4%
DAUMERAY	BOUVIER JEAN-PIERRE	286	241	-15,7%
DAUMERAY	CASSE AUTO	550	517	-6%
DAUMERAY	COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE	28	276	885,7%
DAUMERAY	COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE 1	333	248	-25,5%
DAUMERAY	COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE 2	522	219	-58%
DAUMERAY	CROSNIER ET ROGER FRANCIS ET MANUELLA	273	268	-1,8%
DAUMERAY	DE FLERS CLAUDE	201	1 671	731,3%
DAUMERAY	DELAHAYE JEROME	181	206	13,8%
DAUMERAY	EARL LES METAIRIES	540	394	-27%
DAUMERAY	ETS ASSOCIATION CITE DES CLOCHES	602	611	1,5%
DAUMERAY	GAEC DE LA CHATELLERIE	1 306	420	-67,8%
DAUMERAY	GAEC DU MESLIER	372	259	-30,4%
DAUMERAY	GAEC LE DOMAINE	499	782	56,7%
DAUMERAY	GAEC PONT ARDIERE	412	508	23,3%
DAUMERAY	GREFFIER ARNAUD	193	213	10,4%
DAUMERAY	GRELIER	1 402	1 651	17,8%
DAUMERAY	HYBRID TURQUEYS SAS	1 547	1 877	21,3%
DAUMERAY	L ABEE ECOLE PRIVE	179	220	22,9%
DAUMERAY	MARSAIS LUDOVIC	1 751	739	-57,8%
DAUMERAY	MONNIER DOMINIQUE	196	205	4,6%
DAUMERAY	PAUMIER LUDOVIC	0	1 303	0%
DAUMERAY	PLUMAS MICKAEL	185	201	8,6%
DAUMERAY	PRIEUR MICHEL ET QUINCHARD S	230	218	-5,2%
DAUMERAY	PURIFICACAO	236	259	9,7%
DAUMERAY	RIVARD S.A.	8 963	4 659	-48%
DAUMERAY	SAMSON JEAN-CLAUDE	192	211	9,9%
DAUMERAY	SCA DOMAINE DE POMMORAN	412	463	12,4%
DAUMERAY	SCI DU CHATEAU DE LA ROCHE JACQUELIN	185	248	34,1%
DAUMERAY	STE GUILLET PERE ET FILS	17 732	16 298	-8,1%
DAUMERAY	VILLAUD HERVE	256	252	-1,6%
MIRE	BANTOCK SCHELLEY	193	204	5,7%
MIRE	BELLANGER DOMINIQUE	45	444	886,7%
MIRE	BIGOT MICHEL	157	237	51%
MIRE	CAILLEAU REGIS	251	377	50,2%
MIRE	DAVID JEAN-CLAUDE	353	394	11,6%
MIRE	DIARD RENE	404	352	-12,9%
MIRE	EARL DE LA ROULERIE	1 738	1 629	-6,3%
MIRE	EARL FROISSARD	714	567	-20,6%
MIRE	EARL LE GRIS POIL	419	441	5,3%
MIRE	EARL LE PUIITS	1 933	2 278	17,8%





Commune	Client	2015	2016	Evolution
MIRE	EARL ROUILLERE	1 445	1 446	0,1%
MIRE	GAEC GITEAU	500	231	-53,8%
MIRE	GAEC LONGCHAMP	655	610	-6,9%
MIRE	GAUDIN DIDIER	1 238	1 098	-11,3%
MIRE	GITEAU JEREMY	1 641	1 360	-17,1%
MIRE	LEBOUCHER LOIC	626	606	-3,2%
MIRE	LOISEL RAYMONDE	74	209	182,4%
MIRE	MAISON DE RETRAITE DE MIRE	3 293	3 635	10,4%
MIRE	MARTIN MICKAEL	529	365	-31%
MIRE	NITZEL JEAN	213	282	32,4%
MIRE	RUYANT CHARLOTTE	229	273	19,2%
MIRE	SCEA DU PINEAU	1 851	1 759	-5%
MIRE	SCL DU LOGIS	8 701	6 826	-21,5%
MORANNES	AUDOUIN TONY STEPHANIE	134	280	109%
MORANNES	BELLANGER MICHELLE	328	389	18,6%
MORANNES	BOISSEL MARIE EVE	109	247	126,6%
MORANNES	BROCHARD DAVID	407	331	-18,7%
MORANNES	COMMUNE MORANNES SUR SARTHE	260	677	160,4%
MORANNES	COMMUNE MORANNES SUR SARTHE 1	436	510	17%
MORANNES	COMMUNE MORANNES SUR SARTHE 2	1 025	606	-40,9%
MORANNES	COMMUNE MORANNES SUR SARTHE 3	295	363	23,1%
MORANNES	COMMUNE MORANNES SUR SARTHE 4	550	661	20,2%
MORANNES	EARL LE ROTIERE	163	1 126	590,8%
MORANNES	GAEC CHEVALLIER	387	869	124,5%
MORANNES	GAEC DE LA SAUVAGERE	1 271	1 176	-7,5%
MORANNES	GAEC DE LA SAUVAGERE 1	3 638	2 087	-42,6%
MORANNES	GAEC DU GRAND GENNETAY	158	210	32,9%
MORANNES	GAEC DU GRAND GENNETAY 1	3 355	758	-77,4%
MORANNES	GARCIA ETIENNE	282	223	-20,9%
MORANNES	GAUTIER JEAN-CLAUDE	115	252	119,1%
MORANNES	GAUTIER JEAN-CLAUDE 1	424	274	-35,4%
MORANNES	GUILLET ROBERT	118	258	118,6%
MORANNES	HUMEAU ALAIN	169	268	58,6%
MORANNES	LAUNAY NORBERT	689	638	-7,4%
MORANNES	LAVAYSSE PATRICE	169	228	34,9%
MORANNES	LEMASSON ERIC	149	231	55%
MORANNES	LERAT JEROME	220	204	-7,3%
MORANNES	MAISON DE RETRAITE	6 902	7 651	10,9%
MORANNES	MOGUET JEAN-P.	164	241	47%
MORANNES	ROBIN LUCIENNE	274	246	-10,2%
MORANNES	SARL AU PLAISIR DE LA VIANDE	218	232	6,4%
MORANNES	SARL DESNOES	386	363	-6%
MORANNES	SCA ANJOU MORICHINTRES	1 538	2 009	30,6%
MORANNES	SCA ANJOU MORICHINTRES 1	579	570	-1,6%
MORANNES	SICA ALMAS FRUITS	1 146	735	-35,9%
MORANNES	VALERIE BRIS	320	230	-28,1%
MORANNES	VIALATOU CHRISTOPHE	182	233	28%
MORANNES	WEISGERBER LIONEL	69	207	200%
MORANNES	WOODS JOHN ANDREW	434	540	24,4%
MORANNES	ZIMMERMAN - LECOQ JEAN CLAUDE / MARIE CLAUDE	278	234	-15,8%
Total		119 330	115 318	-3,36%

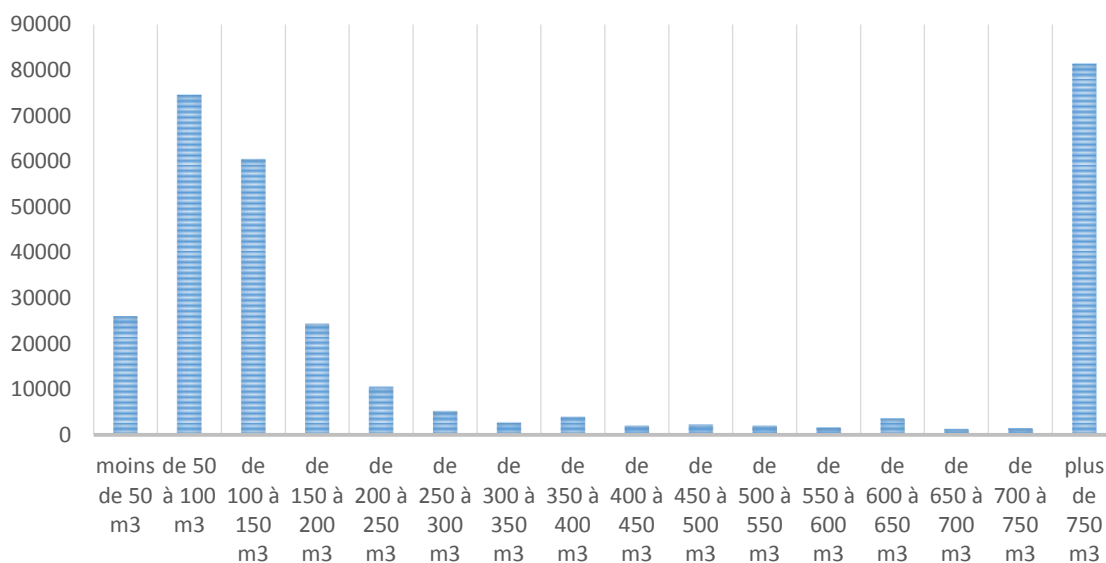




Spectre de consommations

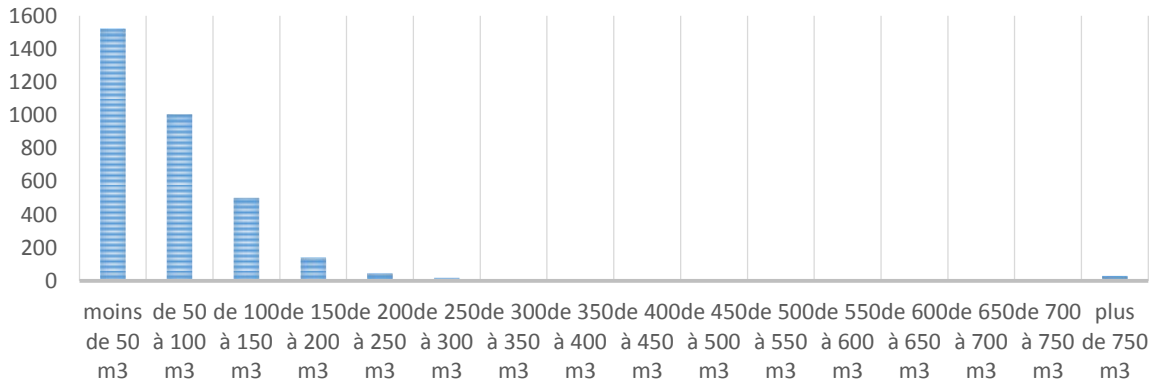
Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	26022	1519
de 50 à 100 m3	74514	1005
de 100 à 150 m3	60407	503
de 150 à 200 m3	24412	144
de 200 à 250 m3	10612	48
de 250 à 300 m3	5354	19
de 300 à 350 m3	2915	9
de 350 à 400 m3	4068	11
de 400 à 450 m3	2139	5
de 450 à 500 m3	2316	5
de 500 à 550 m3	2075	4
de 550 à 600 m3	1687	3
de 600 à 650 m3	3688	6
de 650 à 700 m3	1338	2
de 700 à 750 m3	1474	2
plus de 750 m3	81385	31

Répartition des consommations par tranche





Répartition du nombre de branchement par tranche



Note de calcul

Date : 01/04/2017

SAUR

Partenaire : SYNDICAT DES EAUX DE LA SARTHE ANGEVINE

Référence contrat : 4907000/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encadrement : Sociétés
10SAbonnement part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2017	Redevance : Abonnement part SAUR	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 08/11/2016	K : 1,0969
Prix révisé = [K=1,0969] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $(0,15 + 0,38 \times (SR12 \times K) / (SR12 \times K)) + 0,08 \times (1570087 / 1570087) + 0,16 \times (FD / FD) + 0,15 \times (TP10a / TP10a)$

$K = (0,15 + 0,38 \text{ PAYS} \times CSID / \text{PAYS} \times CSID) + 0,08 \text{ 351002351002} + 0,08 \text{ 1570087} / 1570087 + 0,16 \text{ FD} / \text{FD} + 0,15 \text{ TP10a} / \text{TP10a}$

Applications des indices : Valeur en vigueur

K Intermédiaire : 1,0969

Indice	Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/06/2016			
	Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée	
SR12	INDICE SALAIRE REGION PAYS LOIRE BTP BASE 1979	01/06/2016	04/11/2016	MTPB 5894			511,80000	
K	COEFF CHARGES SALARIALES DANS TP EN PROVINCE	01/06/2016	11/10/2013	MTPB 5733			1,77900	
1570284	IP - ELECTRICITE MOYENNE TENSION, TARIF VERT A - PRIX DEPART US						154,43010	
	Substitué avec coeff. 1,40391 par 1771242					1,40391	110,00000	
1570087	IP - EN. ENERGIE.BIENS INTERMEDIAIRES.BIENS EQUIPEMENT PRIX DEP						116,70660	
	Substitué avec coeff. 1,1276 par 1632129					1,1276	103,50000	
FD	FRAIS DIVERS						114,11556	
	Substitué avec coeff. 1,1254 par FD2010					1,1254	101,40000	
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST., ADDUCTEAU AVEC TUYAUX						133,74153	
	Substitué avec coeff. 1,2701 par TP10A2010					1,2701	105,30000	



Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=(0,15+(0,38x((SR12xK)/(SR12oxK)))+(0,08x((1570284/1570284)-0,08x((1570087/1570087)-0,16x((FD/DFD)-0,15x((TF10a/TF10ao))))	
.	0,15
.	+ 0,38 x (511,8x1,779) / (455,3x1,7519)
.	+ 0,08 x (154,4301/116,9)
.	+ 0,08 x (116,7066/112,4)
.	+ 0,16 x (114,11556/110,6)
.	+ 0,15 x (133,74153/125,9)
.	=====
.	1,09694

K définitif : 1,0969	
CRITERES TARIFAIRES	

Critère	Tranches			
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
n.L.= non assujetti à la redevance	47,07	51,63		
Valeur				



Date : 01/04/2017

SAUR

Partenaire : SYNDICAT DES EAUX DE LA SARTHE ANGEVINE

Référence contrat : 490700/01

Produit : Eau Potable

Type de contrat : Affermage

Type d'encaissement : Société

Prix (HT) à compter du 01/01/2017
 Devise : Euro
 Prix révisé = [K=1,0969] * Prix de base

IOSC consommation part SAUR

Redevance : Consommation part SAUR

Date d'actualisation : 08/11/2016

K : 1,0969

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prixFormule de révision : $(0,15 + (0,38x((SRI2xK)/(SRI2oxK)) + 0,08x(1570284/(1570284 + 0,08x(1570087/(1570087 + 0,16x(FD/FPD) + 0,15x(TP10a/TP10a)))))$ $K = (0,15 + 0,38 \text{ PAYS} * CSID/PAYS * CSID) + 0,08 \text{ PAYS} * CSID + 0,08 \text{ PAYS} * CSID + 0,08 \text{ PAYS} * CSID + 0,16 \text{ FD/FPD} + 0,15 \text{ TP10a/TP10a}$

Applications des indices : Valeur en vigueur

K. Intermédiaire : 1,0969

Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/06/2016					
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
SRI2	INDICE SALAIRE REGION PAYS LOIRE BTP BASE 1979	01/06/2016	04/11/2016	MTPB 5884			511,80000
K	COEFF CHARGES SALARIALES DANS TP EN PROVINCE	01/06/2013	11/10/2013	MTPB 5733			1,77900
1570284	IP - ELECTRICITE MOYENNE TENSION, TARIF VERT A - PRIX DEPART US Substitué avec coeff. 1,40391 par 1771242	01/06/2016	28/10/2016	SITE INTERNET INSEE		1,40391	110,00000
1570087	IP - EN ENERGIE BIENS INTERMEDIAIRES BIENS EQUIPEMENT PRIX DEP Substitué avec coeff. 1,1276 par 1652129	01/06/2016	28/10/2016	SITE INTERNET INSEE		1,1276	116,70660
FD	FRAIS DIVERS Substitué avec coeff. 1,1254 par FD2010	01/06/2016	30/09/2016	MTPB 5889			103,50000
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST. ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX Substitué avec coeff. 1,2701 par TP10a2010	01/06/2016	30/09/2016	MTPB 5889			114,11556
							101,40000
							133,74153
							105,30000

LA FACTURE 120 M3

Vos Contacts :

Accueil : 71 avenue des Maraichers CS 84011 - St Lambert des Levées
49412 SAUMUR CEDEX
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Téléphone : 02 44 71 05 50
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 02 44 71 05 58
www.saurclient.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2017

Référence à rappeler

Courrier : TSA 51209
49412 SAUMUR CEDEX

34

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SYNDICAT DES EAUX DE LA SARTHE ANGEVINE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	107,64 €
Consommation TTC	274,61 €
Total facture TTC	382,25 €
	382,25 €

soit 0,0023 €/Litre

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyencourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
MORANNES	J15HA118203C	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	326,32 € HT 344,27 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale	Année 2017					50,40	5,50
Abonnement part SAUR	Année 2017					51,63	5,50
Consommation part Syndicale	Année 2017		120	0,8000	96,00		5,50
Consommation part SAUR	Année 2017		120	1,0091	121,09		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Année 2017		120	0,0600	7,20		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	36,00 € HT 37,98 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2017		120	0,3000	36,00		5,50

Total Facture	382,25 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 362,32 €
TVA sur les débits : 19,93 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





Vos Contacts :

Accueil : 71 avenue des Maraîchers CS 84011 - St Lambert des Levées
49412 SAUMUR CEDEX
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Téléphone : 02 44 71 05 50
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 02 44 71 05 58

www.saurclient.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2016

Référence à rappeler

Courrier : TSA 51209
49412 SAUMUR CEDEX

34

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SYNDICAT DES EAUX DE LA SARTHE ANGEVINE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	107,64 €
Consommation TTC	274,61 €
Total facture TTC	382,25 €

soit 0,0023 €/Litre

382,25 €

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
MORANNES	J15HA118203C	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		326,32 € HT	344,27 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale			Année 2016					50,40	5,50
Abonnement part SAUR			Année 2016					51,63	5,50
Consommation part Syndicale			Année 2016		120	0,8000	96,00		5,50
Consommation part SAUR			Année 2016		120	1,0091	121,09		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)			Année 2016		120	0,0600	7,20		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
36,00 € HT	37,98 € TTC		120	0,3000	36,00		5,50

Total Facture	382,25 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 362,32 €
TVA sur les débits : 19,93 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

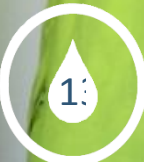
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**
Un regard sur notre activité



Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

	2012	2013	2014	2015	2016
Volume produit	295 106	338 726	361 108	375 429	363 997
Volume importé	58 635	13 712	3 094	15 504	5 580
Volume mis en distribution	353 741	352 438	364 202	390 933	369 577

	2012	2013	2014	2015	2016
Janvier	33 149	28 897	40 703	43 217	30 996
Février	32 301	20 701	25 020	31 861	28 199
Mars	26 097	27 672	27 171	30 015	31 876
Avril	26 602	25 582	29 389	32 586	24 248
Mai	32 107	30 745	28 408	29 920	29 680
Juin	25 455	22 469	30 905	32 846	27 172
Juillet	31 131	36 814	32 813	41 894	37 749
Aout	31 212	40 400	33 727	33 989	40 050
Septembre	29 630	35 571	29 654	31 061	33 406
Octobre	35 359	32 699	32 504	32 483	27 278
Novembre	24 808	32 446	30 505	26 326	31 801
Décembre	25 890	18 442	23 403	24 735	27 122
Total	353 741	352 438	364 202	390 933	369 577

LES VOLUMES PRELEVES MENSUELS PAR RESSOURCE

Station Moulin de Pendu - Morannes - Débitmètre eau brute

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2015	51 295	38 255	35 128	39 139	35 531	40 811	52 290	40 270	25 818	38 027	31 300	29 929	457 793
2016	35 774	33 068	37 153	28 856	36 228	32 469	47 631	49 309	41 575	36 391	41 128	35 077	454 659





LES VOLUMES PRODUITS MENSUELS PAR RESSOURCE

Station Moulin de Pendu - Morannes - Compteur eau de service

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2015	- 1 950	- 1 407	- 1 268	- 1 352	- 1 073	- 1 536	- 1 691	- 1 398	- 582	0	- 864	- 1 100	- 14 221
2016	- 1 109	- 1 218	- 1 282	- 946	- 1 152	- 1 246	- 1 663	- 1 723	- 1 472	- 1 191	- 1 353	- 1 106	- 15 461

Station Moulin de Pendu - Morannes - Débitmètre ET vers Contigné (Gravier)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2015	24 117	18 573	15 872	17 408	15 971	18 275	23 611	19 315	8 953	17 807	15 495	14 091	209 488
2016	17 468	15 460	17 919	13 997	16 309	14 277	21 729	23 649	18 884	15 164	16 675	15 326	206 857

Station Moulin de Pendu - Morannes - Débitmètre ET vers Morannes (Pin Roche)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2015	20 893	14 604	14 447	16 023	14 594	16 106	19 452	14 573	12 671	13 631	11 424	11 744	180 162
2016	13 682	13 297	14 454	11 186	14 522	12 903	17 663	17 922	14 951	13 194	15 994	12 833	172 601

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ⇒ en sortie d'usine de traitement,
- ⇒ ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ⇒ ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

LES VOLUMES IMPORTES MENSUELS PAR RESSOURCE

Export. Bierné / Mire Morannes - Exp. Bierné/ Miré st martin

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2015	0	0	0	0	0	0	269	200	4 168	91	91	0	4 819
2016	150	0	143	0	0	351	0	0	467	0	0	0	1 111

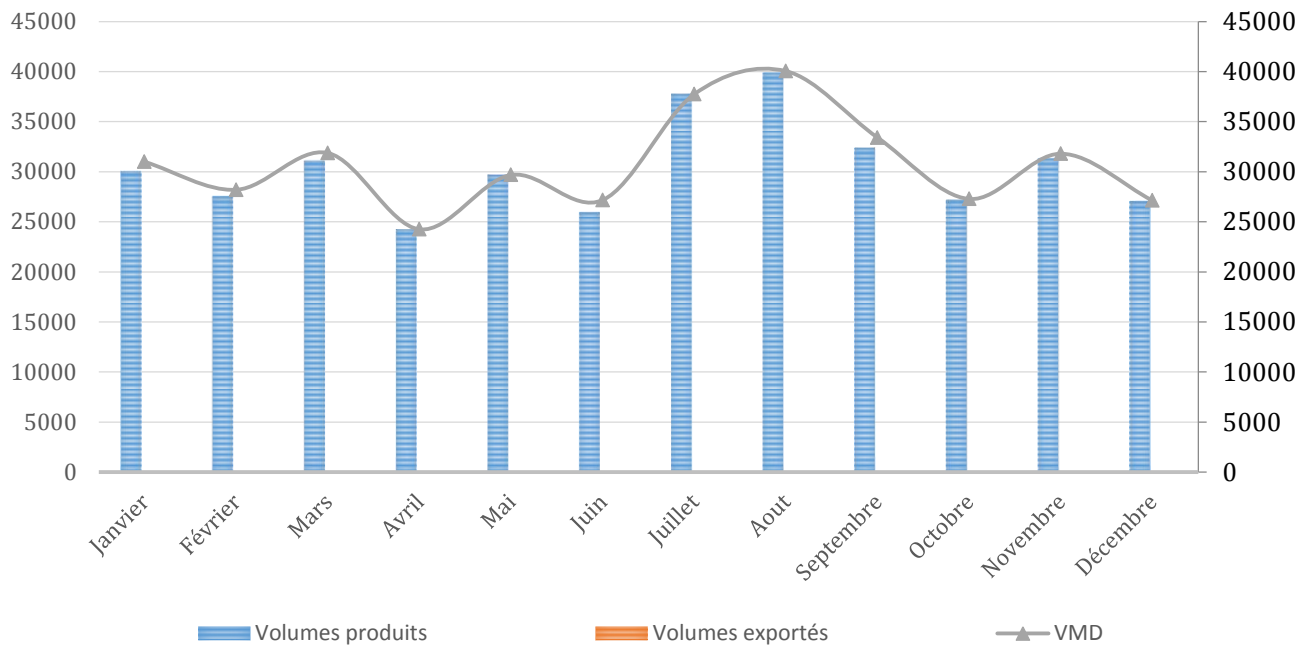
Export. Bierné / Mire Morannes - Export. Bierné/ Soeudres contigné

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2015	157	91	964	507	428	1	253	1 299	5 851	954	180	0	10 685
2016	805	660	642	11	1	887	20	202	576	111	485	69	4 469





Volume acheté en gros à un autre service y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé. Lorsque la collectivité adhère à un service de production, le volume en provenance de ce service de production doit être comptabilisé dans les volumes importés.



Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs dans ce chapitre sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

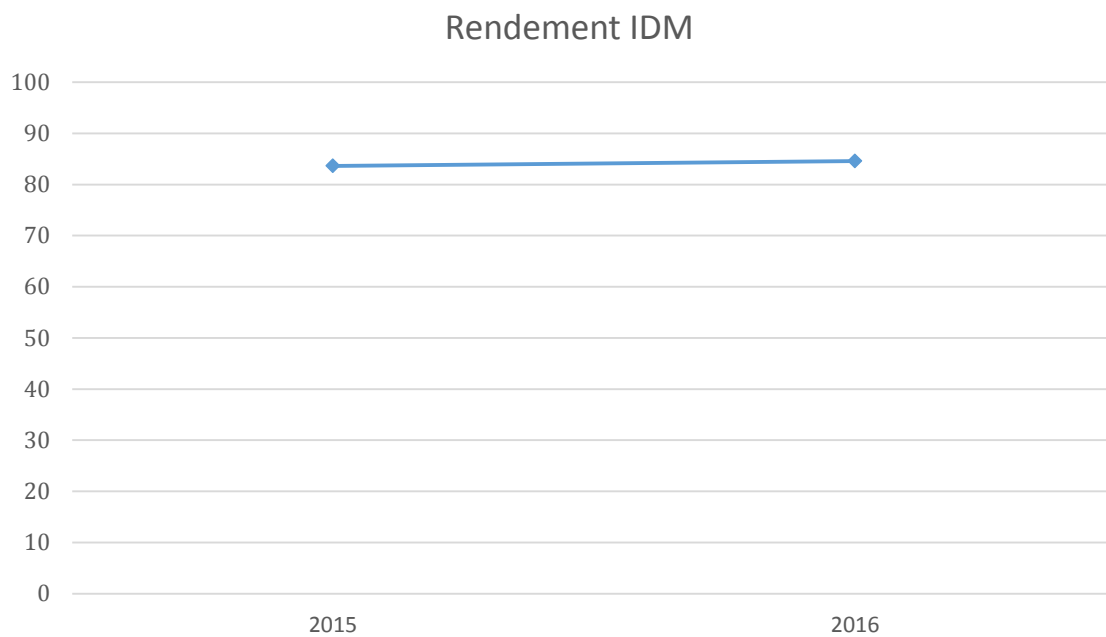




Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}}{V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}}$$

	2015	2016
Volume produit	377 872	357 377
Volume acheté en gros	15 276	5 551
Volume vendu en gros	0	0
Volume consommé autorisé	328 784	306 965
Rendement IDM (%)	83,63	84,58



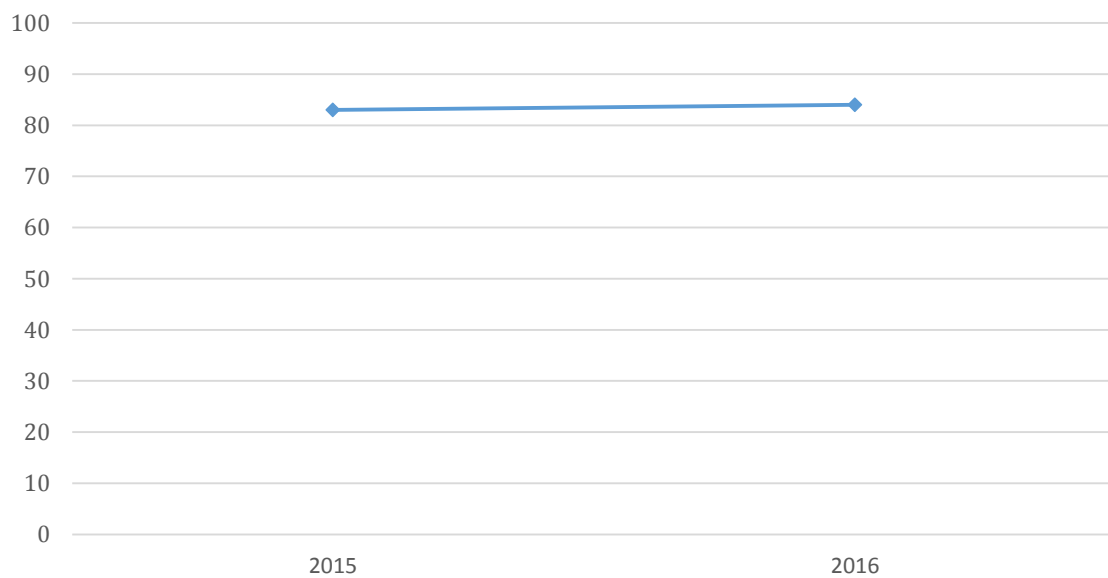


Le rendement primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{V_{\text{consommé}}}{\text{Volume mis en distribution}}$$

	2015	2016
Volume produit	377 872	357 377
Volume acheté en gros	15 276	5 551
Volume vendu en gros	0	0
Volume mis en distribution	393 148	362 928
Volume consommé	324 631	303 574
Rendement primaire (%)	82,57	83,65

Rendement primaire

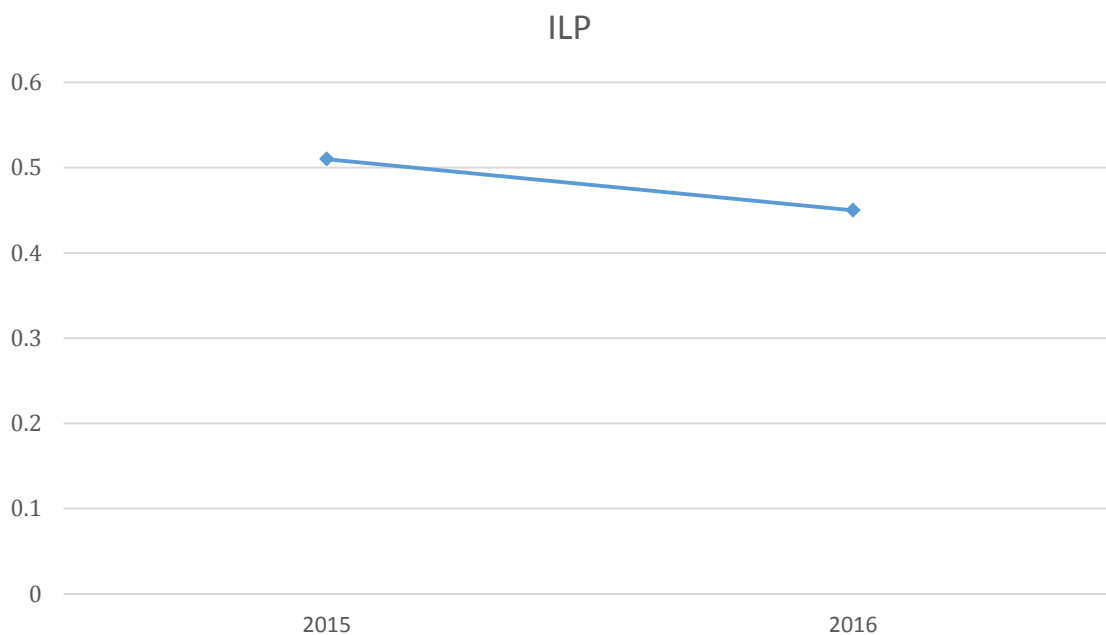




Indice Linéaire de pertes

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Vconsommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2015	2016
Volume produit	377 872	357 377
Volume acheté en gros	15 276	5 551
Volume vendu en gros	0	0
Volume mis en distribution	393 148	362 928
Volume consommé autorisé	328 784	306 965
Linéaire du réseau	345	344
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	0,51	0,45

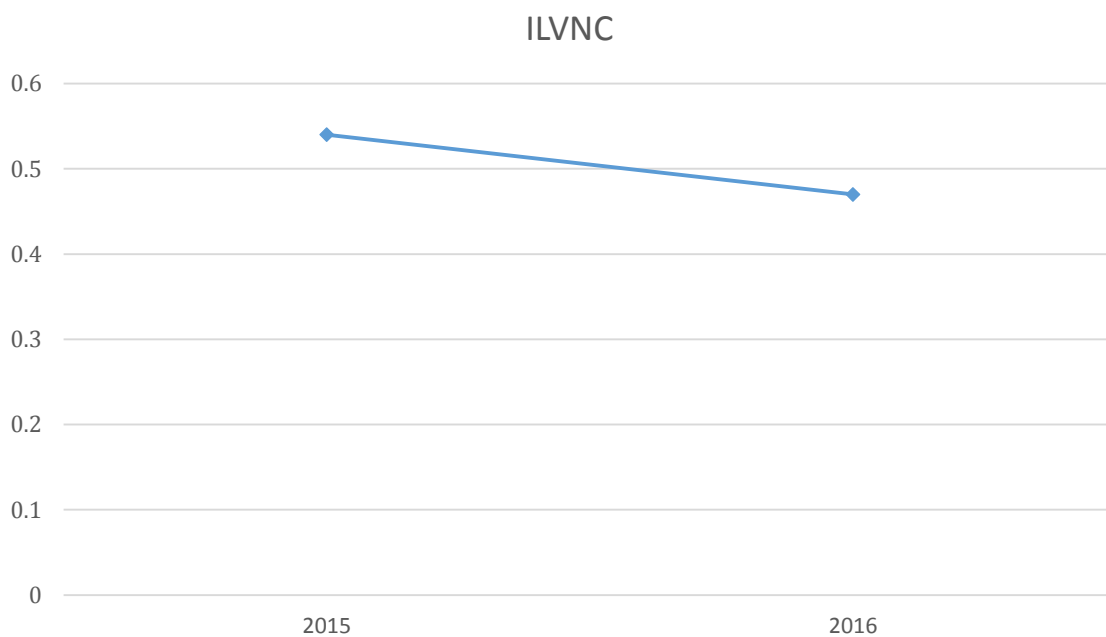




Indice Linéaire de volume non compté

$$\text{Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2015	2016
Volume produit	377 872	357 377
Volume acheté en gros	15 276	5 551
Volume vendu en gros	0	0
Volume mis en distribution	393 148	362 928
Volume consommé	324 631	303 574
Linéaire du réseau	345	344
Indice linéaire de volume non compté	0,54	0,47

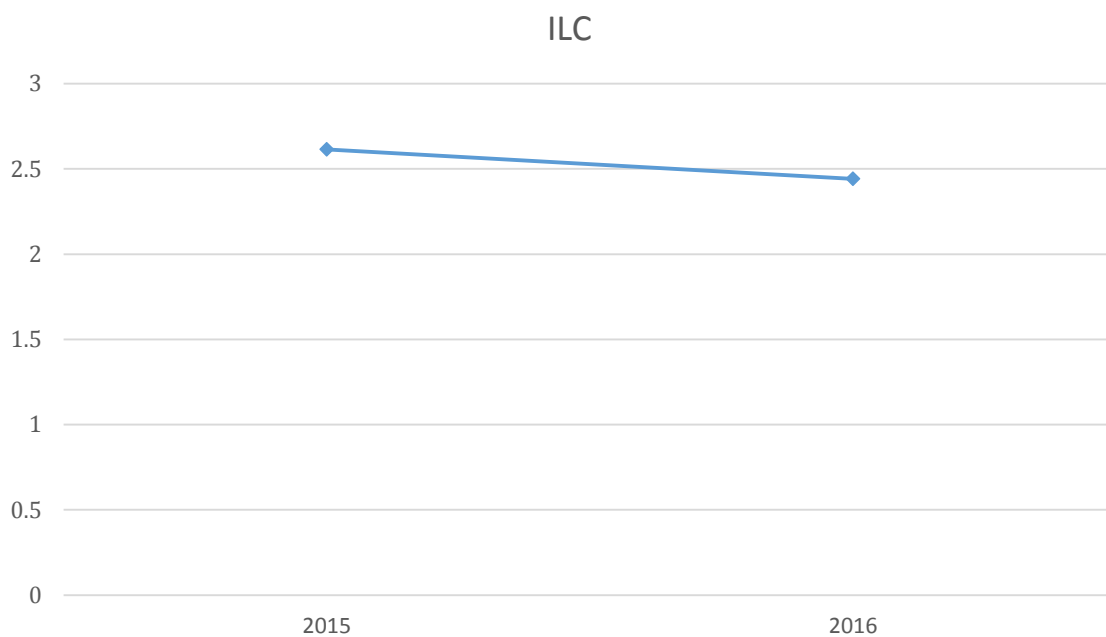




Indice Linéaire de consommation

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2015	2016
Volume produit	377 872	357 377
Volume acheté en gros	15 276	5 551
Volume vendu en gros	0	0
Volume mis en distribution	393 148	362 928
Volume consommé autorisé	328 784	306 965
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	2,61	2,44





Consommation d'énergie

	2015	2016
Accelérateur route de Juigné - Daumeray	17 477	9 577
Réservoir le Gravier - Contigné	155	132
Station Moulin de Pendu - Morannes	495 006	478 667
Surpresseur de Daumeray	5 248	2 690
Total	517 886	491 066

Consommation de réactifs

Installation	Réactif	2015	2016
Station Moulin de Pendu - Morannes	Acide sulfurique	59984	59156
Station Moulin de Pendu - Morannes	Anhydride carbonique	0	9800
Station Moulin de Pendu - Morannes	Charbon actif en poudre	3790	4950
Station Moulin de Pendu - Morannes	Chlorure de sodium	900	1050
Station Moulin de Pendu - Morannes	Chlorure ferrique	51840	51552
Station Moulin de Pendu - Morannes	Consommation d'acide citrique	1350	1350
Station Moulin de Pendu - Morannes	Eau de Javel	9438	8349
Station Moulin de Pendu - Morannes	Microsable	2400	1700
Station Moulin de Pendu - Morannes	Permanganate de potassium	42,9	53,55
Station Moulin de Pendu - Morannes	Poly anion poudre	280	335



Installation	Réactif	2015	2016
Station Moulin de Pendu - Morannes	Poly cation poudre	64	31
Station Moulin de Pendu - Morannes	Soude	70139,5	77765



**LA QUALITE DE L'EAU
DISTRIBUEE**

*La qualité de l'eau, notre
priorité*



Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)
Bactériologique	2	0
Physico-chimique	16	8
Nombre total d'échantillons	16	8

Synthèse des analyses sur l'eau point de mis en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	3	3	100	0	0	0
Physico-chimique	16	12	75	16	16	100
Nombre total d'échantillons	16	12	75	16	16	100

Détail des non conformités sur l'eau point de mis en distribution

Paramètres	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Metolachlor ESA	03/02/16	Station Moulin de Pendu - Morannes	µg/l	0,1	0,21	Sortie Pendu 0395
Metolachlor ESA	16/02/16	Station Moulin de Pendu - Morannes	µg/l	0,1	0,19	Sortie Pendu 0395
Metolachlor ESA	05/04/16	Station Moulin de Pendu - Morannes	µg/l	0,1	0,19	Sortie Pendu 0395
Metolachlor ESA	01/06/16	Station Moulin de Pendu - Morannes	µg/l	0,1	0,22	Sortie Pendu 0395
Metolachlor OXA	01/06/16	Station Moulin de Pendu - Morannes	µg/l	0,1	0,18	Sortie Pendu 0395

Commentaire sur les non conformités sur l'eau point de mis en distribution

En 2016 l'ARS 49 a recherché des nouveaux métabolites de pesticides (métolachlore ESA+OXA , alachlore ESA)

Ces molécules ont été détectées sur la ressource et sur l'eau mise en distribution.

De par leur nature elles sont très délicates à traiter et à être retenues sur les filières classiques.

Pour assurer une performance optimale, avec l'appui de nos experts nationaux et locaux, nous avons procédé au renouvellement des charbons actifs existants par des charbons plus adaptés à ces nouvelles molécules.



Face au manque d'antériorité sur l'évolution des concentrations dans les ressources, il est délicat de modéliser la durée de vie des nouveaux réactifs et leur performance.

Nous projetons néanmoins des capacités de traitement fortement réduites et des performances limitées.

Conformité aux limites de qualité LQ en vigueur pour tous les autres paramètres sur l'exercice.

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	13	13	100	0	0	0
Physico-chimique	14	14	100	0	0	0
Nombre total d'échantillons	14	14	100	0	0	0



Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Déléguataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fond contractuel

Un Fonds Contractuel de Renouvellement consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement, et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le table de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fond à date.



**LES INTERVENTIONS
REALISEES**

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*

Renouvellement prévisionnel annexé au contrat au titre du Programme

SIAEP DE MIRE MORANNES (Eau Potable)

Désignation du site	Désignation de l'équipement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total (€)
	Automate Général			5 451										5 451
	Capteur pression 1			425										425
	Capteur pression 2			450										450
	Comptage MIRE04			3 280										3 280
Accélérateur route de Juigné - Daumeray	Pompe n° 1											6 343		6 343
	Pompe n° 2											6 343		6 343
	Télétransmission			3 130										3 130
	Variateur n°1								2 401					2 401
	Variateur n°2								2 401					2 401
	Vide-cave											656		656
Chambre de comptage 5 routes-Brissarthe	Compteur SEC10								641					641
	Télérelève Telbox								1 026					1 026
Chambre de comptage Brissarthe-Contigné	Compteur SEC11								641					641
	Télérelève Telbox								1 026					1 026
Chambre de comptage Gracière - Miré	Compteur SEC09								641					641
	Télérelève Telbox								1 026					1 026
Chambre de comptage Vindreau Daumeray - Morannes	Compteur SEC12									641				641
	Compteur SEC13								641					641
	Télérelève Telbox								1 026					1 026
	Analyseur chlore actif			4 949										4 949
Réservoir: le Gravier - Contigné	Armoire de commande								1 406					1 406
	clapet 200 - 2u										1 180			1 180
	débitmètre DN 100						2 969							2 969
	Serrurerie												2 488	2 488
	Sonde de niveau													2 128
Réservoir: Pin Roche - Morannes	Télétransmission							1 691						1 691
	vanne 150 - 4u										1 450			1 450
	Armoire de commande													1 531
	crépine 100 - 1u		439											439
Station Moulin de Pendu - Morannes / Clariification / Ultrafiltration	crépine 150 - 1u		400											400
	Télétransmission													2 405
	vanne 150 - 2													1 000
	Membranes Skid UF n°1													16 000
	Membranes Skid UF n°2													16 000



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total (€)	
Station Moulin de Pendu - Morannes / Instrumentation / Commande	Automate									10 000				10 000	
	Supervision									15 000				15 000	
	Télésurveillance												1 300	1 300	
	Sonde pH Acifilo n°1												600	600	
Station Moulin de Pendu - Morannes / Instrumentation / Actiflors	Sonde Turbidité sortie Acifilo n°1											1 400		1 400	
	Transmetteur pH Acifilo n°1											500		500	
	Transmetteur Turbidité sortie Acifilo n°1											800		800	
	Sonde chlore Eau Traitée											2 300		2 300	
	Sonde niveau Bâche eaux traitées											500		500	
	Sonde pH Eau Traitée												600	600	
Station Moulin de Pendu - Morannes / Instrumentation / Eau traitée	Sonde Turbidité Eau Traitée											1 400		1 400	
	Transmetteur chlore Eau Traitée											800		800	
	Transmetteur niveau Bâche eaux traitées											300		300	
	Transmetteur pH Eau Traitée											500		500	
	Transmetteur Turbidité Eau Traitée											800		800	
	Sonde niveau Prise d'eau brute											800		800	
	Sonde pH Eau Brute												600	600	
	Sonde Turbidité Eau Brute											1 400		1 400	
	Transmetteur pH Eau Brute												500	500	
	Transmetteur Turbidité Eau Brute												800	800	
Station Moulin de Pendu - Morannes / Instrumentation / Eaux sales	Sonde niveau Bâche eaux sales											500		500	
	Sonde pH Bâche eaux sales												600	600	
	Sonde rédox Bâche eaux sales											250		250	
	Transmetteur niveau Bâche eaux sales											250		250	
	Transmetteur pH Bâche eaux sales											500		500	
	Transmetteur rédox Bâche eaux sales											500		500	
	Conductimètres UF (x2)												1 700		1 700
	Sonde de pression Concentra Skid UF n°1												500		500
	Sonde de pression Concentra Skid UF n°2												500		500
	Sonde de pression Entrée Skid UF n°1												500		500
Sonde de pression Entrée Skid UF n°2												500		500	





Designation du site	Designation de l'équipement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total (€)
Station Moulin de Pendu - Morannes / Réacifs / Instrumentation / Ultrafiltration	Sonde de pression Rétrolavage											500		500
	Sonde de pression Sortie Skid UF n°1											500		500
	Sonde de pression Sortie Skid UF n°2											500		500
	Sonde Niveau bache alim UF											500		500
	Sonde Niveau bache rétrolavage											500		500
	Sonde pH Rétrolavage											600		600
	Sonde pH Ultrafiltration											600		600
	Sonde Température alim UF											500		500
	Sonde Turbidité Sortie UF											1 400		1 400
	Transmetteur Niveau bache alim UF											300		300
Station Moulin de Pendu - Morannes / Réacifs / Instrumentation / Ultrafiltration	Transmetteur Niveau bache rétrolavage											300		300
	Transmetteur pH Rétrolavage											500		500
	Transmetteur pH Ultrafiltration											500		500
	Transmetteur Turbidité Sortie UF											800		800
	Pompe doseuse n°1											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°1											1 100		1 100
	Pompe doseuse n°2											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°2											1 100		1 100
	Pompe doseuse n°1											1 300		1 300
	Pompe doseuse n°2											1 300		1 300
Station Moulin de Pendu - Morannes / Réacifs / Chlorure Ferrique	Pompe doseuse n°1											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°1											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°2											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°2											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°1											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°1											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°2											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°2											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°1											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°1											1 000		1 000
Station Moulin de Pendu - Morannes / Réacifs / Ensemble polymère boues	Pompe doseuse n°2											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°1											1 300		1 300
	Pompe doseuse n°2											1 300		1 300
	Pompe doseuse n°1											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°2											1 000		1 000
	Pompe doseuse n°1											1 300		1 300
	Pompe doseuse n°2											1 300		1 300
	Pompe doseuse secours											1 000		1 000
	Pompe doseuse Actiflot n°1											1 300		1 300
	Pompe doseuse Actiflot n°2											1 300		1 300
Station Moulin de Pendu - Morannes / Réacifs / Ensemble polymère eau	Pompe doseuse Secours											1 300		1 300
	Compresseur ozoneur KAESER											1 300		1 300
Station Moulin de Pendu - Morannes / Réacifs / Ozonation	destructureur ozone											16 084		16 084
												21 721		21 721



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total (€)	
Station Moulin de Pendu - Morannes / Réactifs / Soude	Pompe doseuse n° 1												1 100	1 100	
	Pompe doseuse n° 1												1 000	1 000	
	Pompe doseuse n° 2												1 000	1 000	
	Pompe doseuse n° 2												1 100	1 100	
	Pompe doseuse n° 3												1 000	1 000	
	Analyseur chlore												2 188		2 188
Surpresseur de Daumeray	Armoire de commande			4 439										4 439	
	Cablage			996										996	
	Capteur pression	569												569	
	Chauffage					328								328	
	Comptage MIRE03	613										613		1 226	
	Eclairage					256								256	
	Pompe surpression n° 1 MIRE32	588												588	
	Pompe surpression n° 2 MIRE31	588												588	
	Réservoir sous pression	3 535													3 535
	Robinetterie			2 753											2 753
Serrurerie						2 016								2 016	
	Stabilisateur de pression	2 911												2 911	
	Télétransmission											3 130		3 130	
	Télétransmission	3 130												3 130	
	Total (Montant(s) contractuel(s) non actualisés(s)(€))	13 773	9 482	20 924		2 600	2 969	1 691	57 849	41 725	34 630	45 773	33 688	243 383	

Les montants indiqués sont les Montants Initiaux Contractuels non actualisés aux conditions de vente du contrat.
 En vert sur fond coloré : renouvellement réalisé
 En rouge et barré : équipement abandonné sans renouvellement
 En bleu et italique : renouvellement en retard
 En noir : Equipement non renouvelé

Participation (€)	2016

Dotation annuelle actualisée (€)	2016
	23 794

Coefficient d'actualisation de la dotation	2016
	1,173

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2016 au titre du Programme

SIAEP DE MIRE MORANNES (Eau Potable)	Montant réalisé pour l'année (€)	2 408
---	----------------------------------	-------

Chambre de comptage 5 routes-Brissarthe

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Télérelève Telbox	01/12/2016	Total	Programme	1 204
			Total (€)	1 204

Chambre de comptage Gracière - Miré

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Télérelève Telbox	01/01/2016	Total	Programme	1 204
			Total (€)	1 204

Bilan financier du Programme

SIAEP DE MIRE MORANNES (Eau Potable)

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total (€)
Dotation (€)	20 277	20 277	20 277	20 277	20 277	20 277	20 277	20 277	20 277	20 277	20 277	20 277	243 324

COEFFICIENTS D'ACTUALISATION	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Coefficient de la dotation	1,00000	1,03270	1,05050	1,06980	1,10200	1,12607	1,14618	1,16020	1,17946
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT REALISE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total (€)
Dotation actualisée (€)	20 277	20 940	21 301	21 692	22 345	22 833	23 241	23 525	23 794				199 948
Report de solde actualisé (€)		20 277	34 297	53 043	69 884	83 877	97 860	61 183	83 548				
Renouvelé annexé au contrat													
Renouvellement Total		5 289	2 555	4 852	8 352	8 851	59 918	1 160	2 408				93 385
Autre renouvellement													
Renouvellement Total													
Grosses réparations		1 630											1 630
Autre renouvellement sur devis													
Renouvellement Total													
Grosses réparations													
Total renouvellement (€)		6 920	2 555	4 852	8 352	8 851	59 918	1 160	2 408				95 016
Participation ou Engagement (€)													
Solde (€)	20 277	34 297	53 043	69 884	83 877	97 860	61 183	83 548	104 935				

Participation (€)	2016

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2016 au titre de la Garantie

SIAEP DE MIRE MORANNES (Eau Potable)	Montant réalisé pour l'année (€)	2 171
---	----------------------------------	-------

Chbre de comptage div.- Chemiré/Sarthe

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Operation contractuellement prévue en :
Cello	01/12/2016	Total	Garantie

Station Moulin de Pendu - Morannes / Clarification / Ultrafiltration

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Operation contractuellement prévue en :
Préfiltre UF n°1 : Renouvellement moteur AMIAD GEAR RMI50 1/28 63 480V 0.18kW 1400tr/mn	01/10/2016	Grosses reparations	Garantie





La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.



ANNEXES COMPLEMENTAIRES

BESOINS RESEAU

D'après la fiche de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) qui permet d'estimer les volumes consommés autorisés non comptés, on obtient les méthodes de calcul suivantes pour les différents besoins réseau :

Type de besoin réseau		Méthode d'estimation	Ordres de grandeur
Volume sans comptage	Essai des poteaux d'incendie	Evaluer avec le SDIS le nombre d'essais par an * la durée * 60 m ³ / heure	7 m ³ par poteau par an
Volume de service	Nettoyage des réservoirs	Si volume du réservoir inférieur à 400 m ³ , 10% du volume ; si volume du réservoir supérieur ou égal à 400 m ³ , 120 m ³ + 10% du volume restant	-
	Pompes surpresseurs	Nombres de pompes * Débit à estimer	90 m ³ par pompe par an
	Analyseurs	Nombre d'analyseurs * Débit à estimer	600 m ³ par analyseur par an
	Désinfection après travaux	8 volumes de canalisation posée (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection)	-
	Purges	Volume purgé noté dans le rapport de l'agent ou 6 m ³ /h pendant 5 h	-



Type de besoin réseau		Nombre de m ³
Volume sans comptage	Essai des poteaux d'incendie	503
Volume de service	Nettoyage des réservoirs	166
	Pompes surpresseurs	180
	Analyseurs	1197
	Désinfection après travaux	-
	Purges	1345
		Total : 3 391 m ³



LISTE DES COMPTEURS RENOUELES AU COURS DE L'ANNEE

Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
DUPUIS - LEFOUL OLIVIER - CORINNE	LES SABLONNIERES	BRISSARTHE	Renouvellement	01/12/2016	Partenaire	015 mm
SAULNIER VEILLON DIDIER ET CHRISTINE	1 CHEMIN DE RONDE	BRISSARTHE	Renouvellement	30/11/2016	Partenaire	015 mm
CATO DIDIER	2 PLACE ROBERT LEFORT	BRISSARTHE	Renouvellement	30/11/2016	Partenaire	015 mm
TOME ALEXANDRE	18 RUE DE LA MAIRIE	BRISSARTHE	Renouvellement	30/11/2016	Partenaire	015 mm
MADIOT JEAN CLAUDE	6 RUE DE LA MAIRIE	BRISSARTHE	Renouvellement	30/11/2016	Partenaire	015 mm
JAGOU CLAIRE	5 ROUTE DE CHEMIRE	BRISSARTHE	Renouvellement	13/12/2016	Partenaire	015 mm
GASTON PHILIPPE	LE GRAVIER	BRISSARTHE	Renouvellement	21/12/2016	Partenaire	015 mm
WEIGEL THOMAS JOVANNI ESTHER	10 RUE DES PINS	BRISSARTHE	Compteur bloqué	11/08/2016	Partenaire	015 mm
FROGER LAUREN	18 RUE DE LA MAIRIE	BRISSARTHE	Renouvellement	30/11/2016	Partenaire	015 mm
GUILLOTON PIERRE	LA NOUE	BRISSARTHE	Renouvellement	22/12/2016	Partenaire	015 mm
DEKYDTSPOTTER PHILIPPE et Mlle DARMIGNY JULIE	LE BUISSON	BRISSARTHE	Renouvellement	13/12/2016	Partenaire	015 mm
BIRET CLAUDE	1 RUE REMI ORIOU	BRISSARTHE	Renouvellement	13/12/2016	Partenaire	015 mm
MURIAN PHILIPPE	2 RUE DU VIEUX PORT	BRISSARTHE	Renouvellement	15/12/2016	Partenaire	015 mm
RENIER BENOIT	5 RUE DE LA MAIRIE	BRISSARTHE	Renouvellement	01/12/2016	Partenaire	015 mm
BLAIN ROMAIN	1 RUE DE LA MAIRIE	BRISSARTHE	Renouvellement	30/11/2016	Partenaire	015 mm
SIMON ALAIN	8 RUE DES LOGES	BRISSARTHE	Renouvellement	08/12/2016	Partenaire	015 mm
BRIAND JOSEPH	3 RUE GASTON ZENON	BRISSARTHE	Renouvellement	01/12/2016	Partenaire	015 mm
LE BOUCHER DANIEL	4 RUE GASTON ZENON	BRISSARTHE	Renouvellement	01/12/2016	Partenaire	015 mm
RENAUX DESIRE	LA REAUTE	BRISSARTHE	Renouvellement	02/12/2016	Partenaire	015 mm
WISSHAUPT NOELLE	RUE DU CLOTEAU JARDIN	BRISSARTHE	Renouvellement	16/12/2016	Partenaire	015 mm
RAGUIN JACQUELINE	RUE DE LA MAIRIE	BRISSARTHE	Renouvellement	30/11/2016	Partenaire	015 mm
JOURNAUD YVETTE	RUE DE LA MAIRIE	BRISSARTHE	Renouvellement	30/11/2016	Partenaire	015 mm
BACHELIER MICHEL	6 PLACE ROBERT LE FORT	BRISSARTHE	Renouvellement	02/12/2016	Partenaire	015 mm
WISSHAUPT NOELLE	PLACE DU VIEUX PORT	BRISSARTHE	Renouvellement	13/12/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
RIVIERE NICOLE	4 PLACE DES MARRONNIERS	BRISSARTHE	Renouvellement	19/12/2016	Partenaire	015 mm
NIGOT GUY	2 PLACE DES MARRONNIERS	BRISSARTHE	Renouvellement	12/12/2016	Partenaire	015 mm
ZENON MARIE	11 RUE DES MOULINS	BRISSARTHE	Renouvellement	22/12/2016	Partenaire	015 mm
PLOUZANE RENE	10 ROUTE DE CHEMIRE [SUR SARTHE]	BRISSARTHE	Renouvellement	13/12/2016	Partenaire	015 mm
COIGNARD MARIE-HELENE	CHEMIN DE LA BARONNERIE	BRISSARTHE	Renouvellement	15/12/2016	Partenaire	015 mm
VALLET ODETTE	5 CHEMIN DE LA BARONNERIE	BRISSARTHE	Renouvellement	13/12/2016	Partenaire	015 mm
MOREAU MICHAEL	CHEMIN DE LA BARONNERIE	BRISSARTHE	Renouvellement	15/12/2016	Partenaire	015 mm
LEBRUN ALICE	LA ROCHE	BRISSARTHE	Renouvellement	09/12/2016	Partenaire	015 mm
SCI DU GRAND BOIS HALE	BAS-TETE	BRISSARTHE	Renouvellement	19/12/2016	Partenaire	015 mm
LAGACHE SIMONNE	LA TURQUANDIERE	BRISSARTHE	Renouvellement	20/12/2016	Partenaire	015 mm
DUGRIS JEAN LUC	LA CALTRIE	BRISSARTHE	Renouvellement	22/12/2016	Partenaire	015 mm
REGNARD DIDIER	LE LEARD	BRISSARTHE	Renouvellement	20/12/2016	Partenaire	015 mm
DE POTTER	L'AUBINIERE	BRISSARTHE	Renouvellement	09/06/2016	Partenaire	015 mm
LECLERC HUBERT	L'ETAIREAU	BRISSARTHE	Renouvellement	07/09/2016	Partenaire	015 mm
RIVIERE NICOLE	6 PLACE DES MARRONNIERS	BRISSARTHE	Renouvellement	19/12/2016	Partenaire	015 mm
SCI DE LA CURE	2 RUE REMI ORIOT	BRISSARTHE	Renouvellement	09/12/2016	Partenaire	015 mm
LELONG DEMEREAU STEPHANE VERONIQUE	3 RUE DES VIGNES	CHEMIRE SUR SARTHE	Autre	30/06/2016	Partenaire	"Coaxiaux 1""1/2"
LELONG DEMEREAU STEPHANE VERONIQUE	3 RUE DES VIGNES	CHEMIRE SUR SARTHE	Renouvellement	27/06/2016	Partenaire	"Coaxiaux 1""1/2"
HOCTIN HENRI	6 RUE DU HAUT ANJOU [ATELIER]	CHEMIRE SUR SARTHE	Compteur bloqué	28/06/2016	Partenaire	015 mm
GEORGET GREGORY	VORZE	CONTIGNE	Compteur bloqué	28/11/2016	Partenaire	015 mm
MONNIER JACQUES	LES BRICOUANNIERES [PRE]	CONTIGNE	Autre	14/09/2016	Partenaire	015 mm
MONNIER JACQUES	LES BRICOUANNIERES [PRE]	CONTIGNE	Compteur gelé	13/09/2016	Partenaire	015 mm
PICHEREAU CHRISTIAN	LA COSSE	CONTIGNE	Compteur bloqué	22/03/2016	Partenaire	015 mm
DAGNET REGIS	CHATEAU	DAUMERAY	Autre	04/08/2016	Partenaire	015 mm
DUMARAIS JEAN-CLAUDE	DOUCE	DAUMERAY	Renouvellement	12/12/2016	Partenaire	020 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
LORANT LIONEL	RTE DE BRISSARTHE [JARDIN]	MIRE	Renouvellement	17/11/2016	Partenaire	015 mm
DEVAUD JESSICA	LA GALBUCHERE	MIRE	Compteur bloqué	28/11/2016	Partenaire	015 mm
DAUBERT BERNARD	ROUTE DE MORANNES	MIRE	Renouvellement	05/08/2016	Partenaire	015 mm
SIGOGNE CATHERINE	LES RUES	MIRE	Renouvellement	27/05/2016	Partenaire	015 mm
BARLOT HUBERT	31 RUE DU MOULIN	MIRE	Renouvellement	01/04/2016	Partenaire	015 mm
SOMADEM	ZA DU ROCHEREAU	MIRE	Renouvellement	22/01/2016	Partenaire	015 mm
PICARD EMMANUEL	LE PONT FUME	MIRE	Renouvellement	04/08/2016	Partenaire	015 mm
BOURGEAIS BERNARD	25 RUE DE LA CITE	MIRE	Autre	15/12/2016	Partenaire	015 mm
GAULTIER HENRI	LA CHOLARDIERE	MIRE	Compteur bloqué	29/11/2016	Partenaire	015 mm
RAVENEAU HAROLD	6 RUE MATHIEU COINTEREL	MORANNES	Renouvellement	10/03/2016	Partenaire	015 mm
MARTIN PATRICK	3 PLACE CHARLES DE GAULLE	MORANNES	Renouvellement	19/02/2016	Partenaire	015 mm
FRAYSSE DENIS	LA NOE	MORANNES	Renouvellement	31/03/2016	Partenaire	015 mm
TSEGAYE YVES ANTOINE	4 RUELLE SAINT NICOLAS	MORANNES	Renouvellement	18/02/2016	Partenaire	015 mm
ABADIA ANTOINE	2 RUE DE LA SAULAIE	MORANNES	Renouvellement	23/02/2016	Partenaire	015 mm
DUMAS FABRICE	108 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	12/01/2016	Partenaire	015 mm
VANDERHAEGEN MARC ET CATHERINE	PLACE SAINT NICOLAS	MORANNES	Renouvellement	08/01/2016	Partenaire	015 mm
GIRAULT JEAN PAUL	L EFFRIERE	MORANNES	Renouvellement	22/04/2016	Partenaire	015 mm
FEVRIER CYRIL	86 RUE DU SAULAIS	MORANNES	Renouvellement	25/03/2016	Partenaire	015 mm
JAMET CHRISTINE	10 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	21/01/2016	Partenaire	015 mm
GEORGET JOSEPH	LA ROTIERE	MORANNES	Renouvellement	20/04/2016	Partenaire	015 mm
CHOLLET-HERGUE GREGORY-GWENOLA	LA GRANDE CHEVALERIE	MORANNES	Renouvellement	26/04/2016	Partenaire	015 mm
HALARD-CHARNACE VERONIQUE HERVE	5 RUE DES PANNETTES	MORANNES	Renouvellement	04/03/2016	Partenaire	015 mm
SARL SYLO	LA ROUSSELIERE	MORANNES	Renouvellement	26/04/2016	Partenaire	015 mm
DECORCE BERNARD	6 PASSAGE DU CHEVAL BLANC	MORANNES	Renouvellement	27/05/2016	Partenaire	015 mm
NAVEAU - PETITEAU DAVID - VIRGINIE	26 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	01/06/2016	Partenaire	015 mm
ANIS FLORENT	26 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	02/02/2016	Partenaire	015 mm
PASEK STEPHANE ET	LA BRAUDIÈRE	MORANNES	Renouvellement	31/03/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
MAGALI						
LIEGARD MARIE FRANCE	7 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	01/02/2016	Partenaire	015 mm
ACARIS ERIC	LE VINDREAU	MORANNES	Renouvellement	27/04/2016	Partenaire	015 mm
SARL JAM CAR	ZONE ARTISANALE LES VARENNES	MORANNES	Renouvellement	29/04/2016	Partenaire	015 mm
GASNIER NICOLAS LAMY LUCIE	22 RUE DE BEL AIR	MORANNES	Renouvellement	24/05/2016	Partenaire	015 mm
DOLBEAU PHILIPPE	21 RUE DU PONT	MORANNES	Renouvellement	11/01/2016	Partenaire	015 mm
CHABORD EVELYNE	4 RUE DU STADE	MORANNES	Renouvellement	02/03/2016	Partenaire	015 mm
DEGAUQUIER-BOINALI NATHALIE	4 RUE HENRY ARNAULT	MORANNES	Renouvellement	16/03/2016	Partenaire	015 mm
LEPAGE LEBOUCHER SEBASTIEN TIPHAINE	LE PONT D'ECORCE	MORANNES	Renouvellement	13/04/2016	Partenaire	015 mm
SINEAU MICHEL DANIELLE	12 RUE MAIMBOURG	MORANNES	Renouvellement	22/03/2016	Partenaire	015 mm
SARL DAVISA	ZONE ARTISANALE	MORANNES	Renouvellement	01/04/2016	Partenaire	015 mm
MOREAU YOLANDE	16 RUE SAINT NICOLAS	MORANNES	Renouvellement	26/05/2016	Partenaire	015 mm
MARSAIS MARIE-CHARLOTTE	20 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	25/05/2016	Partenaire	015 mm
ANIS FABIEN	19 QUAI DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	18/02/2016	Partenaire	015 mm
MAILLET JEAN CLAUDE	15 RUE SAINT NICOLAS	MORANNES	Renouvellement	14/01/2016	Partenaire	015 mm
RAYNAUD - NOURRY SEBASTIEN - MIREILLE	LE CORMIER	MORANNES	Renouvellement	21/01/2016	Partenaire	015 mm
GUEPIN CHRISTOPHE	LANTIVELLE	MORANNES	Renouvellement	20/04/2016	Partenaire	015 mm
MENET JACQUELINE	CHEMIN DES RESERIEUX	MORANNES	Renouvellement	25/03/2016	Partenaire	015 mm
COURNIL EDOUARD	68 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	24/03/2016	Partenaire	015 mm
SICA ALMAS FRUITS	LA FOSSE HUBERT, DEFENSE INCE	MORANNES	Renouvellement	18/04/2016	Partenaire	015 mm
DOINEAU JEAN MARC - PATRICIA	3 RUE MATHIEU COINTEREL	MORANNES	Renouvellement	11/03/2016	Partenaire	015 mm
MARCELINO CHRISTINE	32 QUAI DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	16/02/2016	Partenaire	015 mm
COURANT STEPHANE	83 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	15/01/2016	Partenaire	015 mm
SALLE CHRISTELLE	RUE RENE MORICE	MORANNES	Renouvellement	24/05/2016	Partenaire	015 mm
TARDIF JEAN PIERRE	LA PREE [PRAIRIE]	MORANNES	Renouvellement	22/03/2016	Partenaire	015 mm
HUET GABRIEL	18 BIS RUE SAINT NICOLAS	MORANNES	Renouvellement	26/05/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
THYS FREDERIC	LA TUILERIE	MORANNES	Renouvellement	20/04/2016	Partenaire	015 mm
RUELLAN ANNE	47 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	13/01/2016	Partenaire	015 mm
LENOIR DENIS TANGUY ISABELLE	6 RUE HENRY ARNAULT	MORANNES	Renouvellement	03/03/2016	Partenaire	015 mm
BALAVOINE ALINE	3 RUE EMILE TROUVE	MORANNES	Renouvellement	22/03/2016	Partenaire	015 mm
HAUTREUX MARION KORALYNE SANTIAGO	RUE DE LA SAULAIE	MORANNES	Renouvellement	24/03/2016	Partenaire	015 mm
MAILLARD SERGE	RUE DES GRIGNONS	MORANNES	Renouvellement	22/01/2016	Partenaire	015 mm
RUAU LUCETTE	14 RUE PIERRE MORAIN	MORANNES	Renouvellement	11/03/2016	Partenaire	015 mm
BOUVIER LAETITA	41 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	07/03/2016	Partenaire	015 mm
BRIAND STELLA	13 RUE DE LA CROIX VERTE	MORANNES	Renouvellement	19/02/2016	Partenaire	015 mm
QUERU GHISLAIN	66 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	23/03/2016	Partenaire	015 mm
MOSSET THIERRY	1 PASSAGE DU CHEVAL BLANC	MORANNES	Renouvellement	31/05/2016	Partenaire	015 mm
BEDUNEAU DAVID	4 RUE DE LA SAULAIE	MORANNES	Renouvellement	08/01/2016	Partenaire	015 mm
PAPIN DUPIN JEANNE MARIE	17 RUE DE LA CROIX VERTE	MORANNES	Renouvellement	05/01/2016	Partenaire	015 mm
BROVELLI ODETTE	21 RUE SAINT NICOLAS	MORANNES	Renouvellement	20/01/2016	Partenaire	015 mm
LICOIS CHRISTOPHE MICKAELLE	3 RUE DE BEL AIR	MORANNES	Renouvellement	21/01/2016	Partenaire	015 mm
RICHARD DAPHNE	66 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	13/01/2016	Partenaire	015 mm
GROHENS JULIE	LOILLERIE	MORANNES	Renouvellement	19/04/2016	Partenaire	015 mm
WILLIAMS HUW	JUIGNE	MORANNES	Renouvellement	19/04/2016	Partenaire	015 mm
WILLIAMS HUW	JUIGNE [PRAIRIE]	MORANNES	Renouvellement	19/04/2016	Partenaire	015 mm
ROUX DAMIEN	66 BIS GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	13/01/2016	Partenaire	015 mm
SCI LEROYER	ROUTE D'ANGERS, DEPOT	MORANNES	Renouvellement	31/03/2016	Partenaire	015 mm
MAUBOUSSIN KEVIN DESCHAMPS CAROLINE	LA CERCLERIE	MORANNES	Renouvellement	14/04/2016	Partenaire	015 mm
JUBEAU VALENTIN	19 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	11/03/2016	Partenaire	015 mm
MAZOYER PHILIPPE	6 PLACE CHARLES DE GAULLE	MORANNES	Renouvellement	14/01/2016	Partenaire	015 mm
LETY JEAN-MARC	49 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	11/01/2016	Partenaire	015 mm
EUDE JD ET V	LA PIFFERIE	MORANNES	Renouvellement	06/06/2016	Partenaire	015 mm
GIRARD ELISE	5 PLACE CHARLES DE GAULLE	MORANNES	Renouvellement	14/01/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
HAM MARIE THERESE	103 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	22/01/2016	Partenaire	015 mm
BEDUNEAU PAULINE	53 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	11/01/2016	Partenaire	015 mm
SYLVESTRE MAXIME	38 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	02/02/2016	Partenaire	015 mm
HERY BRU STEPHANE NATACHA	4 RUE DU PONT	MORANNES	Compteur bloqué	12/07/2016	Partenaire	015 mm
CASIER NADIA	LOT LES LOGES	MORANNES	Renouvellement	16/03/2016	Partenaire	015 mm
DENIS DANIEL GERALDINE	9 RUE LOUISE RENAULT	MORANNES	Renouvellement	01/12/2016	Partenaire	015 mm
SCI LA LANDE	LA LANDE	MORANNES	Renouvellement	25/04/2016	Partenaire	015 mm
CHALAIN VESLEAU SANDRINE	2 PASSAGE DU CHEVAL BLANC	MORANNES	Renouvellement	01/06/2016	Partenaire	015 mm
GAEC CHEVALLIER	LA COUTANDIERE	MORANNES	Renouvellement	18/04/2016	Partenaire	015 mm
ANTIER SONNIA - FREDERIC	LANTIVELLE	MORANNES	Renouvellement	20/04/2016	Partenaire	015 mm
CHARIL CHARLES	8 PLACE CHARLES DE GAULLE	MORANNES	Renouvellement	18/02/2016	Partenaire	015 mm
LEBRUN VALERIE	24 RUE DE BEL AIR	MORANNES	Renouvellement	25/05/2016	Partenaire	015 mm
BOUDEAU ANTOINE	LA PREE	MORANNES	Renouvellement	17/03/2016	Partenaire	015 mm
GAEC VEILLARD	LA PIFFERIE	MORANNES	Renouvellement	20/05/2016	Partenaire	015 mm
FIGUEIREDO PHILIPPE	ROUTE DE MORANNES	MORANNES	Renouvellement	18/04/2016	Partenaire	015 mm
EUSEBE GERARD	3 RUE PIERRE MORAIN	MORANNES	Renouvellement	09/03/2016	Partenaire	015 mm
LEMOULANT RENAUD	3 RUE DES GRIGNONS	MORANNES	Renouvellement	21/01/2016	Partenaire	015 mm
BUREAU STEPHANE MENUT CHANTAL	LA MAHOTIERE	MORANNES	Renouvellement	31/03/2016	Partenaire	015 mm
NOYER JEROME	RUE DU CHATEAU	MORANNES	Renouvellement	03/02/2016	Partenaire	015 mm
BOISSEL MARIE EVE	JUIGNE	MORANNES	Renouvellement	18/04/2016	Partenaire	015 mm
LEGAGNOUX GISELE	22 RUE DES PANNETTES	MORANNES	Renouvellement	17/03/2016	Partenaire	015 mm
PERRAIN JACQUES	LA SAULAIE	MORANNES	Renouvellement	07/04/2016	Partenaire	015 mm
BOURDAUHUI GENEVIEVE	4 CHEMIN DE LA MENOTIERE	MORANNES	Renouvellement	24/03/2016	Partenaire	015 mm
PORCHER OLIVIER	P10 CHEMIN DE LA MENOTIERE	MORANNES	Renouvellement	23/03/2016	Partenaire	015 mm
RAUJOL LAURENT	78 RUE DE LA SAULAIE	MORANNES	Renouvellement	25/03/2016	Partenaire	015 mm
POINET PAUL	JUIGNE	MORANNES	Renouvellement	19/04/2016	Partenaire	015 mm
CADEAU SOPHIE	80 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	01/03/2016	Partenaire	015 mm
HAMME OLIVIER	P1303 RUE DU	MORANNES	Renouvellement	02/06/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
	CHATEAU					
BRIQUET FRANCIS FILS	7 RUE DE BEL AIR	MORANNES	Renouvellement	25/05/2016	Partenaire	015 mm
POILANE - NIARD GREGORY - MARIE LINE	7 RUE HENRY ARNAULT	MORANNES	Renouvellement	07/03/2016	Partenaire	015 mm
GUERIN GILLES	LA NOE	MORANNES	Renouvellement	24/03/2016	Partenaire	015 mm
BESNARD EMMANUELLE	4 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	01/06/2016	Partenaire	015 mm
CHIRON CHRISTIAN	1 RUE DE LA BOULE D'OR	MORANNES	Renouvellement	08/01/2016	Partenaire	015 mm
ARRECKX OLIVIER	31 RUE DES PANNETTES	MORANNES	Renouvellement	03/03/2016	Partenaire	015 mm
ANIS FRANCKY MLE CHARBONNIER	4 RUE DES GRIGNONS	MORANNES	Renouvellement	12/12/2016	Partenaire	015 mm
DEROUET TAUDON MANUELLA	ROUTE DE N. D. DU PE	MORANNES	Renouvellement	29/04/2016	Partenaire	015 mm
FERRAND JACQUES	LA BOUVERIE	MORANNES	Renouvellement	27/04/2016	Partenaire	015 mm
CHAIGNON VIRGINIE	RUE PIERRE MORAIN	MORANNES	Renouvellement	16/03/2016	Partenaire	015 mm
NEWLAND BRIAN	LA NOE	MORANNES	Renouvellement	25/03/2016	Partenaire	015 mm
LEMASSON ERIC	LA ROTIERE	MORANNES	Renouvellement	19/04/2016	Partenaire	015 mm
LEBRETON PASCALINE	RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	24/03/2016	Partenaire	015 mm
HOINARD ET MME DAILLERE	LA DIME	MORANNES	Renouvellement	22/04/2016	Partenaire	015 mm
LEMONNIER ISABELLE		MORANNES	Renouvellement	02/03/2016	Partenaire	015 mm
DAWSON MICHAEL	2 RUE DES ANGLES	MORANNES	Renouvellement	19/02/2016	Partenaire	015 mm
LANDEAU DIDIER HARDY ROSELYNE	7 QUAI DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	10/03/2016	Partenaire	015 mm
SAUVAGE C. ET MLE BERTRON S.	LES LIEVRES	MORANNES	Renouvellement	20/04/2016	Partenaire	015 mm
SCI LES GRANGES	ECORCE	MORANNES	Renouvellement	15/04/2016	Partenaire	015 mm
GAUDIN MICHEL	13 QUAI DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	16/02/2016	Partenaire	015 mm
CHOIMET RENE	16 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	03/02/2016	Partenaire	015 mm
LEROY JEAN CLAUDE	19 RUE DU PONT	MORANNES	Compteur bloqué	22/02/2016	Partenaire	015 mm
CLERGEAUD	29 RUE PIERRE MORAIN	MORANNES	Renouvellement	16/03/2016	Partenaire	015 mm
DERANGER ARLETTE	24 RUE SAINT NICOLAS	MORANNES	Renouvellement	22/01/2016	Partenaire	015 mm
PELOFI JEAN MARC LANDREAU CARINE	LA GRANDE VILAINE	MORANNES	Renouvellement	07/03/2016	Partenaire	015 mm
CHEVALIER ISABELLE	16 BIS RUE SAINT NICOLAS	MORANNES	Renouvellement	26/05/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
CARRE EMILE	1 RUE MATHIEU COINTEREL	MORANNES	Renouvellement	08/03/2016	Partenaire	015 mm
GUILLET EUGENIE	5 PASSAGE DU CHEVAL BLANC	MORANNES	Renouvellement	27/05/2016	Partenaire	015 mm
PELLETIER FRANCK	2 RUE DE BEL AIR	MORANNES	Renouvellement	15/02/2016	Partenaire	015 mm
BRACH CYRIL	34 QUAI DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	17/02/2016	Partenaire	015 mm
LEBOUC CHRISTOPHE	17 RUE LOUISE RENAULT	MORANNES	Renouvellement	16/03/2016	Partenaire	015 mm
CAILLAUD OLIVIER	1 RUE DES PANNETTES	MORANNES	Renouvellement	08/03/2016	Partenaire	015 mm
DENIS PATRICK	10 RUE DU PUIITS MENARD	MORANNES	Renouvellement	26/01/2016	Partenaire	015 mm
AUBERGE DU PORT ST AUBIN	PLACE DE L EGLISE	MORANNES	Renouvellement	01/06/2016	Partenaire	015 mm
VOISIN / COCHIN AMANDINE	LE BOIS TESSON	MORANNES	Renouvellement	03/03/2016	Partenaire	015 mm
LEONARD LAURE	86 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	13/01/2016	Partenaire	015 mm
VIGNERON XAVIER PAUL	RAMONCHAMP	MORANNES	Renouvellement	18/01/2016	Partenaire	015 mm
GENTILHOMME FRANCINE	4 PASSAGE DU CHEVAL BLANC	MORANNES	Renouvellement	27/05/2016	Partenaire	015 mm
PITON JACQUY	9 PLACE DE L EGLISE	MORANNES	Renouvellement	22/02/2016	Partenaire	015 mm
HERVIEUX GUY	22 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	25/01/2016	Partenaire	015 mm
HUMEAU THOMAS ET MLE LEGROS EMMANUELLE	LA MORINIERE	MORANNES	Renouvellement	13/04/2016	Partenaire	015 mm
SARL DESNOES	7 PLACE DE L EGLISE	MORANNES	Renouvellement	22/02/2016	Partenaire	015 mm
BOUVET ALEXANDRE CLAIRE	84 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	15/01/2016	Partenaire	015 mm
PLU ANTHONY OU MLE PRAIZELIN GAELE	CHEMIN DE LA MENOTIERE	MORANNES	Renouvellement	17/03/2016	Partenaire	015 mm
LEPRETRE JEREMY / OPHELIE	9 RUE MATHIEU COINTEREL	MORANNES	Renouvellement	07/03/2016	Partenaire	015 mm
FRENOIX ET GUINGHE	LA DAVIERE	MORANNES	Renouvellement	26/04/2016	Partenaire	015 mm
MARY LAURENT	LA CROIX DE BOUVET	MORANNES	Renouvellement	19/04/2016	Partenaire	015 mm
RICHARD MICHEL	3 RUE TRAVERSIERE	MORANNES	Renouvellement	29/01/2016	Partenaire	015 mm
GOUBERT FABRICE	LANTIVELLE	MORANNES	Renouvellement	04/03/2016	Partenaire	015 mm
ETIENNE JEAN-PIERRE	6 RUE EMILE TROUVE	MORANNES	Renouvellement	17/03/2016	Partenaire	015 mm
ARFMAN EPPO	LA BROCHERIE	MORANNES	Renouvellement	20/05/2016	Partenaire	015 mm
PERROT MARCEL	CHEMIN DE LA PELOUSE	MORANNES	Renouvellement	29/04/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
MORTREAU PEJU M. MLE BRUN C.	LOT A PIECE DE L'ECU	MORANNES	Renouvellement	25/05/2016	Partenaire	015 mm
WOODS JOHN ANDREW	L ETRUMIERE	MORANNES	Renouvellement	27/04/2016	Partenaire	015 mm
WOODS JOHN ANDREW	L ETRUMIERE [PRAIRIE]	MORANNES	Renouvellement	27/04/2016	Partenaire	015 mm
CHAUVIN GEORGES	2 RUE DU PONT	MORANNES	Renouvellement	28/11/2016	Partenaire	015 mm
SDIS 49	CASERNE POMPIERS	MORANNES	Renouvellement	24/05/2016	Partenaire	015 mm
BARTH PAUL	27 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	03/02/2016	Partenaire	015 mm
DEROIN PAULETTE	7 PASSAGE DU CHEVAL BLANC	MORANNES	Renouvellement	30/05/2016	Partenaire	015 mm
CASIER CEDRIC	P19 LOT LES LOGES II	MORANNES	Renouvellement	16/03/2016	Partenaire	015 mm
NICOLAS ROBERT	71 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	08/01/2016	Partenaire	015 mm
COMMUNE MORANNES SUR SARTHE	LE PONT	MORANNES	Renouvellement	23/05/2016	Partenaire	015 mm
COMMUNE MORANNES SUR SARTHE	PLACE DE L EGLISE	MORANNES	Renouvellement	26/05/2016	Partenaire	015 mm
COMMUNE MORANNES SUR SARTHE	RTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	02/06/2016	Partenaire	015 mm
COMMUNE MORANNES SUR SARTHE	RUE DE LA GARE	MORANNES	Renouvellement	01/06/2016	Partenaire	015 mm
COMMUNE MORANNES SUR SARTHE	RUELLE DU PORT ST AUBIN	MORANNES	Renouvellement	01/06/2016	Partenaire	015 mm
PAGERIE YVES	RUE DE DAUMERAY	MORANNES	Renouvellement	21/04/2016	Partenaire	015 mm
CABINET VETERINAIRE	1 RUE DE LA GARE	MORANNES	Renouvellement	23/02/2016	Partenaire	015 mm
HURBE MARTINE	39 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	12/01/2016	Partenaire	015 mm
GAILLARD YVETTE	39 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	12/01/2016	Partenaire	015 mm
MAQUIN HUGUETTE	31 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	15/09/2016	Partenaire	015 mm
MACE CHRISTIAN	23 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	12/01/2016	Partenaire	015 mm
THIBERGE HUBERT	23 RUE PIERRE MORAIN	MORANNES	Renouvellement	16/03/2016	Partenaire	015 mm
COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE		MORANNES	Renouvellement	23/03/2016	Partenaire	015 mm
HERVE ANDRE	100 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	15/01/2016	Partenaire	015 mm
RIOU LOUIS	RUE MAIMBOURG [HANGAR]	MORANNES	Renouvellement	27/01/2016	Partenaire	015 mm
BORDIER COLETTE	96 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	12/01/2016	Partenaire	015 mm
GASNIER / MLE REGEREAU	78 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	06/01/2016	Partenaire	015 mm
GAUTIER YVONNE	68 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	28/01/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
HAMME DENISE	62 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	11/01/2016	Partenaire	015 mm
AMAR ROGER CONSORT BACHELOT	56 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	03/02/2016	Partenaire	015 mm
GENDRY PAULETTE	54 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	15/01/2016	Partenaire	015 mm
LEPAGE JEAN	50 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	15/01/2016	Partenaire	015 mm
VIALATOU CHRISTOPHE	42 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	12/01/2016	Partenaire	015 mm
DURVIE NADINE	36 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	03/03/2016	Partenaire	015 mm
GIRARD PASCAL	18 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	15/01/2016	Partenaire	015 mm
BOULAY JOEL	4 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	19/01/2016	Partenaire	015 mm
BAUDRIER DENISE	21 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	12/01/2016	Partenaire	015 mm
CHARTRAIN FREDERIC	5 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	03/02/2016	Partenaire	015 mm
HEYNE NORBERT	6 RUE SAINT NICOLAS	MORANNES	Renouvellement	19/01/2016	Partenaire	015 mm
BEDOUET MARIE ANNE	2 RUE DES GRIGNONS	MORANNES	Renouvellement	20/01/2016	Partenaire	015 mm
PINEAU FERNAND	28 RUE SAINT NICOLAS	MORANNES	Renouvellement	22/01/2016	Partenaire	015 mm
CARRE GERARD	4 RUE DU PUIITS MENARD	MORANNES	Renouvellement	27/01/2016	Partenaire	015 mm
DELESTRE YVONNE	7 PLACE CHARLES DE GAULLE	MORANNES	Renouvellement	19/02/2016	Partenaire	015 mm
PRATVIEL YVETTE	1 PLACE SAINT NICOLAS	MORANNES	Renouvellement	20/01/2016	Partenaire	015 mm
DOSSO GERMAINE	3 PLACE SAINT NICOLAS	MORANNES	Renouvellement	20/01/2016	Partenaire	015 mm
CHARTRAIN GEORGES	RUE DES GRIGNONS	MORANNES	Renouvellement	08/01/2016	Partenaire	015 mm
HERVE ANDRE	RUE DES GRIGNONS	MORANNES	Renouvellement	22/01/2016	Partenaire	015 mm
MANCEAU RENE	17 RUE DES GRIGNONS	MORANNES	Renouvellement	22/01/2016	Partenaire	015 mm
ARMANGE MICHEL	15 RUE DES GRIGNONS	MORANNES	Renouvellement	06/01/2016	Partenaire	015 mm
NORTH ERNEST	8 RUE DES GRIGNONS	MORANNES	Renouvellement	11/01/2016	Partenaire	015 mm
LAMBERT REGIS	11 RUE DES GRIGNONS	MORANNES	Renouvellement	21/01/2016	Partenaire	015 mm
GAYSSOT FREDERIC ET ANNE LAURE	6 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	29/01/2016	Partenaire	015 mm
PINEAU LUCIENNE	12 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	21/01/2016	Partenaire	015 mm
FRETIER EMILIE	18 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	28/01/2016	Partenaire	015 mm
DESNOE 'S SIMONE	28 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	03/02/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
GOBERT MARCEL	11 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	29/01/2016	Partenaire	015 mm
LHUMEAU REMY	42 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	29/01/2016	Partenaire	015 mm
LAVAYSSE PATRICE	13 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	03/02/2016	Partenaire	015 mm
COQUEREAU PIERRE	18 RUE DE BEL AIR	MORANNES	Renouvellement	18/02/2016	Partenaire	015 mm
HARDY ALFRED	9 QUAI DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	16/02/2016	Partenaire	015 mm
ROGIER VAN DER PLOEG	21 QUAI DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	16/02/2016	Partenaire	015 mm
MARTIN MAUD	29 QUAI DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	16/02/2016	Partenaire	015 mm
BEHOCARAY JEAN-PIERRE	31 QUAI DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	16/02/2016	Partenaire	015 mm
MARQUE MICHEL	30 QUAI DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	16/02/2016	Partenaire	015 mm
MORIN BERNADETTE	21 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	13/01/2016	Partenaire	015 mm
GENOUX CHARLES	34 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	15/01/2016	Partenaire	015 mm
DUBOIS RENE	10 RUE MAIMBOURG	MORANNES	Renouvellement	04/02/2016	Partenaire	015 mm
NAVEAU DANIEL	28 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	02/02/2016	Partenaire	015 mm
PONS BERNARD	20 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	05/01/2016	Partenaire	015 mm
MICHELLOD MARIE FRANCOISE	18 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	21/01/2016	Partenaire	015 mm
LAMARQUE ROBERT	14 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	30/05/2016	Partenaire	015 mm
ABAFOURD LUCE	12 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	04/02/2016	Partenaire	015 mm
SALMON RENEE	10 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	28/01/2016	Partenaire	015 mm
COURNIL ROGER ET VERONIQUE	6 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	01/02/2016	Partenaire	015 mm
CUISINIER ANDRE	2 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	25/05/2016	Partenaire	015 mm
GARNIER MICHEL	19 RUE DE LA CROIX VERTE	MORANNES	Renouvellement	19/02/2016	Partenaire	015 mm
HUAULME FERNAND	9 RUE DE LA CROIX VERTE	MORANNES	Renouvellement	19/02/2016	Partenaire	015 mm
GAULT RENE	7 RUE DE LA CROIX VERTE	MORANNES	Renouvellement	18/02/2016	Partenaire	015 mm
POUIERS PHILIPPE	6 RUE DU DR PICARD	MORANNES	Renouvellement	22/02/2016	Partenaire	015 mm
POUIERS REMY	4 RUE DU DR	MORANNES	Renouvellement	22/02/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
	PICARD					
CONSORTS RAULIN	3 RUE DU PONT	MORANNES	Renouvellement	19/12/2016	Partenaire	015 mm
MENARD YVES	LA CROIX VIELLE	MORANNES	Renouvellement	29/04/2016	Partenaire	015 mm
BACHELOT ELISABETH	LA PELOUSE	MORANNES	Renouvellement	20/05/2016	Partenaire	015 mm
LE ROY GISELE	LA PELOUSE	MORANNES	Renouvellement	20/05/2016	Partenaire	015 mm
DU REAU MARIE JOSE	LES ROCHES	MORANNES	Renouvellement	23/05/2016	Partenaire	015 mm
CHERE ALAIN	LE PONT [DAVID]	MORANNES	Renouvellement	18/01/2016	Partenaire	015 mm
HUAULME FERNAND	LE COTTAGE	MORANNES	Renouvellement	23/05/2016	Partenaire	015 mm
WROBEL ANDRE	LES JALTIERES	MORANNES	Renouvellement	11/01/2016	Partenaire	015 mm
BONIFACE ADRIEN	LES JALTIERES	MORANNES	Renouvellement	18/01/2016	Partenaire	015 mm
ANIS ODILE	3 RUE DU PUIITS MENARD	MORANNES	Renouvellement	25/01/2016	Partenaire	015 mm
PRULEAU JEAN PIERRE	ROUTE DU CHATEAU	MORANNES	Renouvellement	02/06/2016	Partenaire	015 mm
MACHECOURT	LA CERCLERIE	MORANNES	Renouvellement	25/04/2016	Partenaire	015 mm
FLOCHER RENE	ROUTE DU CHATEAU	MORANNES	Renouvellement	27/04/2016	Partenaire	015 mm
BRILLANT PASCAL	12 RUE PIERRE MORAIN	MORANNES	Renouvellement	04/03/2016	Partenaire	015 mm
SUZANNE MARCEL	L ARBRE SEC	MORANNES	Renouvellement	27/04/2016	Partenaire	015 mm
BOBET ROLAND	2 RUE DE LA GARE	MORANNES	Renouvellement	22/02/2016	Partenaire	015 mm
GABOYER GERARD	7 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	23/02/2016	Partenaire	015 mm
RUAU HENRI	1 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	23/02/2016	Partenaire	015 mm
BERTOUX JEAN	3 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	23/02/2016	Partenaire	015 mm
HURBE MARC	11 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	02/06/2016	Partenaire	015 mm
BRUANT GERARD	8 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	23/02/2016	Partenaire	015 mm
PUECH-BIDEAU CATHERINE	17 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	26/02/2016	Partenaire	015 mm
FRAQUET MICHEL	28 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	23/02/2016	Partenaire	015 mm
MARTIN MARTIAL	30 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	23/02/2016	Partenaire	015 mm
CHAIGNON DANIEL	34 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	26/02/2016	Partenaire	015 mm
JURET FRANCINE	35 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	09/03/2016	Partenaire	015 mm
OGER CLAUDE	37 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	25/01/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
POIRIER ANDRE	39 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	04/03/2016	Partenaire	015 mm
CAILLEAU ANDRE	66 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	26/02/2016	Partenaire	015 mm
BRAY GINETTE	49 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	26/02/2016	Partenaire	015 mm
POIRIER ALBERT	51 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	01/03/2016	Partenaire	015 mm
CHEVET MICHELE	53 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	01/03/2016	Partenaire	015 mm
MONNIER CLAUDE	2 RUE DU STADE	MORANNES	Renouvellement	02/03/2016	Partenaire	015 mm
CHAPON ANDRE	26 RUE DES PANNETTES	MORANNES	Renouvellement	07/03/2016	Partenaire	015 mm
NAUD JEAN	11 RUE EMILE TROUVE	MORANNES	Renouvellement	08/03/2016	Partenaire	015 mm
GAUTIER LUCIENNE	7 RUE EMILE TROUVE	MORANNES	Renouvellement	08/03/2016	Partenaire	015 mm
LEBOUCHER BERNARD	9 RUE DES PANNETTES	MORANNES	Renouvellement	27/06/2016	Partenaire	015 mm
BAUDRIER BERTRAND	6 RUE DES PANNETTES	MORANNES	Renouvellement	08/03/2016	Partenaire	015 mm
DE MIEULLE ROGER	LES LOGES	MORANNES	Renouvellement	11/04/2016	Partenaire	015 mm
HUMEAU SERGINE	LA MORINIERE	MORANNES	Renouvellement	13/04/2016	Partenaire	015 mm
BOURIGAUULT RENE	LES BRUYERES	MORANNES	Renouvellement	12/04/2016	Partenaire	015 mm
HUMEAU ALAIN	LES CHINTRES	MORANNES	Renouvellement	12/04/2016	Partenaire	015 mm
GANDON RENEE LOUIS	ENTRE	MORANNES	Renouvellement	12/04/2016	Partenaire	015 mm
PINEAU MAURICE	25 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	03/02/2016	Partenaire	015 mm
CHAIGNON LOIC	L ETROMINEE	MORANNES	Renouvellement	13/04/2016	Partenaire	015 mm
MAROLLEAU STEPHANE	L ETROMINEE	MORANNES	Renouvellement	12/04/2016	Partenaire	015 mm
FERRON OLIVIER	L ETROMINEE	MORANNES	Renouvellement	15/04/2016	Partenaire	015 mm
DARAIZE MICHEL	LA FOSSE ROUGE	MORANNES	Renouvellement	09/03/2016	Partenaire	015 mm
BOURASSEAU ANDRE	P N. 44, PRAIRIE	MORANNES	Renouvellement	12/04/2016	Partenaire	015 mm
GRENOUILLOUX ROGER	LE FEUILLAGE	MORANNES	Renouvellement	12/04/2016	Partenaire	015 mm
BOURASSEAU ANDRE	LA MARE [PRAIRIE]	MORANNES	Renouvellement	31/03/2016	Partenaire	015 mm
MORIN ALAIN	LA MARE	MORANNES	Renouvellement	21/03/2016	Partenaire	015 mm
EARL LA ROTIERE	LA MAHOTIERE [PRAIRIE]	MORANNES	Renouvellement	11/04/2016	Partenaire	015 mm
LECOMTE BERNARD	LA MAHOTIERE	MORANNES	Renouvellement	01/04/2016	Partenaire	015 mm
LANGLAIS PHILIPPE	LA CROSNERIE	MORANNES	Renouvellement	04/03/2016	Partenaire	015 mm
CHOPIN VICTOR	LA BOUVRIE	MORANNES	Renouvellement	15/04/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
BODIN MICHEL	LA ROUVRAIE	MORANNES	Renouvellement	28/04/2016	Partenaire	015 mm
HAMELIN RAYMOND	2 ROUTE DE DAUMERAY	MORANNES	Renouvellement	18/04/2016	Partenaire	015 mm
GRELLIER ROGER	LA VERRIERE	MORANNES	Renouvellement	03/03/2016	Partenaire	015 mm
LEGENBRE JEAN-PIERRE	VILLAGE DE JUIGNE	MORANNES	Renouvellement	18/04/2016	Partenaire	015 mm
OGER LUCIEN	JUIGNE	MORANNES	Renouvellement	19/04/2016	Partenaire	015 mm
PICHEREAU HENRI	LE PLESSIS	MORANNES	Renouvellement	19/04/2016	Partenaire	015 mm
VASSE GEORGES	12 RUE EMILE TROUVE	MORANNES	Renouvellement	21/03/2016	Partenaire	015 mm
GAEC LA PINGRIERE	LAIGNE [PRAIRIE]	MORANNES	Renouvellement	21/04/2016	Partenaire	015 mm
GAEC LA PINGRIERE	LE BOURG JOLY, CHAMP	MORANNES	Renouvellement	15/04/2016	Partenaire	015 mm
BASTARD VICTORIA	LA DIME	MORANNES	Renouvellement	25/04/2016	Partenaire	015 mm
CHERE EUGENE	LE BOIS JOLY	MORANNES	Renouvellement	25/04/2016	Partenaire	015 mm
GAEC LE DOMAINE	LA DAVIERE [PRAIRIE]	MORANNES	Renouvellement	26/04/2016	Partenaire	015 mm
EARL LA ROTIERE	LE CHATAIGNIER [PRAIRIE]	MORANNES	Renouvellement	26/04/2016	Partenaire	015 mm
GAEC LA VILLETTE		MORANNES	Renouvellement	26/04/2016	Partenaire	015 mm
BOURREAU GINETTE	29 RUE DU SAULAIS	MORANNES	Renouvellement	10/03/2016	Partenaire	015 mm
MORIN HELENE	64 RUE DU SAULAIS	MORANNES	Renouvellement	23/03/2016	Partenaire	015 mm
GUIOTON MICHEL	MALVOISINE	MORANNES	Renouvellement	23/03/2016	Partenaire	015 mm
CRESTO ANTOINE	74 RUE DE LA SAULAIE	MORANNES	Renouvellement	18/03/2016	Partenaire	015 mm
CARRIERE MICHEL	53 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	24/03/2016	Partenaire	015 mm
ROVERC'H RENEE	55 RUE DU SAULAIS	MORANNES	Renouvellement	24/03/2016	Partenaire	015 mm
BOURASSEAU ANDRE	P N. 44, PRE	MORANNES	Renouvellement	23/03/2016	Partenaire	015 mm
LANTHIEZ THOMAS	LA TIONNIERE, PRE	MORANNES	Renouvellement	23/03/2016	Partenaire	015 mm
LUBIN CLAUDE	LA NOE	MORANNES	Renouvellement	10/03/2016	Partenaire	015 mm
LERAT JEROME	LE GRAND COLOMBEAU	MORANNES	Renouvellement	23/05/2016	Partenaire	015 mm
JOLY GUY	LA NOE	MORANNES	Renouvellement	31/03/2016	Partenaire	015 mm
BERTHELOT JEAN-YVES	70 RUE DES SAULAIES	MORANNES	Renouvellement	17/03/2016	Partenaire	015 mm
ETS ECOLE DE CONDUITE SABOLIENNE	38 GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	31/05/2016	Partenaire	015 mm
BLAZQUEZ MURIEL	5 QUAI DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	15/04/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
POTERIE ALAIN	CH DE LA PELOUSE	MORANNES	Renouvellement	29/04/2016	Partenaire	015 mm
BAUBIL ALAIN	LA CERCLERIE	MORANNES	Renouvellement	25/04/2016	Partenaire	015 mm
LE GLATIN GEORGES	LA NOE	MORANNES	Renouvellement	31/03/2016	Partenaire	015 mm
LECAT BERNARD	4 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	25/05/2016	Partenaire	015 mm
SUZANNE ANDRE	70 BIS GRANDE RUE	MORANNES	Renouvellement	24/05/2016	Partenaire	015 mm
PICHEREAU HENRI	LE PIN [ROCHE, PRES]	MORANNES	Renouvellement	28/04/2016	Partenaire	015 mm
ROINE LOIC	20 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	02/06/2016	Partenaire	015 mm
BEAUPLLET PIERRE	24 RUE DES MOULINS	MORANNES	Renouvellement	02/02/2016	Partenaire	015 mm
EARL BRUNEAU	LA ROCHETTE [PRAIRIE]	MORANNES	Renouvellement	28/04/2016	Partenaire	015 mm
VIERON HUBERT	25 RUE PIERRE MORAIN	MORANNES	Renouvellement	11/03/2016	Partenaire	015 mm
MEUNIER JANY	3 RUE PIERRE MORAIN	MORANNES	Renouvellement	08/03/2016	Partenaire	015 mm
PICARD YVAN	2 RUE MATHIEU COINTEREL	MORANNES	Renouvellement	10/03/2016	Partenaire	015 mm
FROUIN JACQUES	5 RUE PIERRE MORAIN	MORANNES	Renouvellement	09/03/2016	Partenaire	015 mm
BELLANGER MICHELLE	LE PETIT COLOMBEAU	MORANNES	Renouvellement	23/05/2016	Partenaire	015 mm
MEIGNAN JEAN-PIERRE	Z.A	MORANNES	Renouvellement	01/04/2016	Partenaire	015 mm
GAUTIER REGIS	6 CHEMIN DE LA PELOUSE	MORANNES	Renouvellement	29/04/2016	Partenaire	015 mm
TURMEL DANIEL	9 RUE DES GRIGNONS	MORANNES	Renouvellement	24/05/2016	Partenaire	015 mm
RAYNAUD HENRI	CHEMIN MAISON DE RETRAITE	MORANNES	Renouvellement	20/05/2016	Partenaire	015 mm
CHARTRAIN EMMANUEL	LOTISSEMENT LES LOGES	MORANNES	Renouvellement	10/03/2016	Partenaire	015 mm
DESMARRES VALERIE	RUE LOUISE RENAUD	MORANNES	Renouvellement	11/03/2016	Partenaire	015 mm
BODINIER SERGE	14 BIS RUE DE BEL AIR	MORANNES	Renouvellement	27/05/2016	Partenaire	015 mm
COQUEREAU MAURICE	14 RUE DE BEL AIR	MORANNES	Renouvellement	26/05/2016	Partenaire	015 mm
BRICHET GERARD	1 BIS RUE DES GRIGNONS	MORANNES	Renouvellement	21/03/2016	Partenaire	015 mm
EARL DE LA ROTIERE-MR PAGERIE	LA DAVIERE	MORANNES	Renouvellement	26/04/2016	Partenaire	015 mm
MARTINEAU CLAUDINE	3 PASSAGE DU CHEVAL BLANC	MORANNES	Renouvellement	31/05/2016	Partenaire	015 mm
BASTARD SYLVIANNE	18 RUE SAINT	MORANNES	Renouvellement	26/05/2016	Partenaire	015 mm





Nom Client	Adresse Complète	Commune	Motif	Date Action	Propriété	Diamètre
	NICOLAS					
GAILLARD YVETTE	4 BIS RUE DES GRIGNONS	MORANNES	Renouvellement	09/03/2016	Partenaire	015 mm
GILBERT JEAN PIERRE	46 ROUTE D ANGERS	MORANNES	Renouvellement	02/06/2016	Partenaire	015 mm





BRANCHEMENTS REALISES OU RENOUVELES DANS L'ANNEE

Nom Client	Prénom Client	Adresse Complète PF	Commune	Date	Section
HOUDU	HERVE ET ANNIE	15 BIS QUAI DES MOULINS	MORANNES	01/04/2016	025 mm
LHOMER	FRANCK	LA BESACIERE	BRISSARTHE	20/10/2016	032 mm
PIGEON	CHRISTIANE	LE PORAGE	DAUMERAY	12/04/2016	Indéterminé
PESSARD	BERNARD	RUE DE LA LIBERTE	DAUMERAY	10/03/2016	032 mm
CHALUMEAU RICHARD	EDOUARD AURELIE	LA GRANDE HOUCHE	BRISSARTHE	16/06/2016	Indéterminé
JONCHERAY	NICOLAS	22 RUE SAINT NICOLAS	MORANNES	11/03/2016	032 mm
LANDEAU	VALERY	21 BIS RUE DU SOLEIL LEVANT	MIRE	22/06/2016	Indéterminé
ENAULT	DAMIEN	18 RUE DES ROSEAUX	DAUMERAY	25/07/2016	025 mm
BLANCHARD	YOHAN	RUE DE LA LIBERTE	DAUMERAY	25/07/2016	025 mm
JACQUES	THIERRY	ROUTE DE VAUVELLE	BRISSARTHE	16/09/2016	025 mm





RELEVÉS D'INDEX DES COMPTEURS EN DEBUT ET FIN D'EXERCICE

Index des compteurs Année(s) 2016

490700 - SIAEP DE LA SARTHE ANGEVINE (ex. SIAEP DE MIRE-MORANNES) - EAU POTABLE

Installation	Nature Système de Mesure	Equipement	Système de Mesure	Cadran	2016													Total
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	2016	
0010 - Station Moulin de Pendu - Morannes	Eau potable	IFE008 / Débitmètre Reprise vers Morannes	Débitmètre ET vers Contigné (Gravier) - MIRE62	Index	25-01	25-02	30-03	26-04	26-05	23-06	27-07	29-08	28-09	25-10	28-11	26-12	26-12	
				Index	1 081 530	1 096 990	1 114 909	1 128 906	1 145 215	1 159 492	1 181 221	1 204 870	1 223 754	1 238 918	1 255 593	1 270 919	1 270 919	
				Résultat	17 468	15 460	17 919	13 997	16 309	14 277	21 729	23 649	18 884	15 164	16 675	15 326	206 857	206 857
				Index	25-01	25-02	30-03	26-04	26-05	23-06	27-07	29-08	28-09	25-10	28-11	26-12	26-12	
				Index	1 081 530	1 096 990	1 114 909	1 128 906	1 145 215	1 159 492	1 181 221	1 204 870	1 223 754	1 238 918	1 255 593	1 270 919	1 270 919	
				Résultat	17 468	15 460	17 919	13 997	16 309	14 277	21 729	23 649	18 884	15 164	16 675	15 326	206 857	206 857
			Débitmètre ET vers Morannes (Pin Roche) - MIRE61	Index	25-01	25-02	30-03	26-04	26-05	23-06	27-07	29-08	28-09	25-10	28-11	26-12	26-12	
				Index	918 033	931 330	945 784	956 970	971 492	984 395	1 002 058	1 019 980	1 034 931	1 048 125	1 064 119	1 076 952	1 076 952	
				Résultat	13 682	13 297	14 454	11 186	14 522	12 903	17 663	17 922	14 951	13 194	15 994	12 833	172 601	172 601
				Index	25-01	25-02	30-03	26-04	26-05	23-06	27-07	29-08	28-09	25-10	28-11	26-12	26-12	
				Index	918 033	931 330	945 784	956 970	971 492	984 395	1 002 058	1 019 980	1 034 931	1 048 125	1 064 119	1 076 952	1 076 952	
				Résultat	13 682	13 297	14 454	11 186	14 522	12 903	17 663	17 922	14 951	13 194	15 994	12 833	172 601	172 601
		IFE010 / Débitmètre eaux brutes	Index	25-01	25-02	30-03	26-04	26-05	23-06	27-07	29-08	28-09	25-10	28-11	26-12	26-12		
			Index	2 454 494	2 487 562	2 524 715	2 553 571	2 589 799	2 622 268	2 669 899	2 719 208	2 760 783	2 797 174	2 838 302	2 873 379	2 873 379		
			Résultat	35 774	33 068	37 153	28 856	36 228	32 469	47 631	49 309	41 575	36 391	41 128	35 077	454 659	454 659	
			Index	25-01	25-02	30-03	26-04	26-05	23-06	27-07	29-08	28-09	25-10	28-11	26-12	26-12		
			Index	2 454 494	2 487 562	2 524 715	2 553 571	2 589 799	2 622 268	2 669 899	2 719 208	2 760 783	2 797 174	2 838 302	2 873 379	2 873 379		
			Résultat	35 774	33 068	37 153	28 856	36 228	32 469	47 631	49 309	41 575	36 391	41 128	35 077	454 659	454 659	
		IQW001 / Compteur EDF	Compteur eau de service - MIRE70	Index	25-01	25-02	30-03	26-04	26-05	23-06	27-07	29-08	28-09	25-10	28-11	26-12	26-12	
				Index	72 790	74 008	75 290	76 236	77 388	78 634	80 297	82 020	83 492	84 683	86 036	87 142	87 142	
				Résultat	1 109	1 218	1 282	946	1 152	1 246	1 663	1 723	1 472	1 191	1 353	1 106	15 461	15 461





Installation	Nature Système de Mesure	Equipement	Système de Mesure	Cadran		2016												Total 2016			
						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
0030 - Surpresseur de Daumeray	Eau potable	IQE002 / Comptage MIRE03	Compteur - MIRE03	Index volumétriqu e brut(IND_V B) en Mètre cubé	Jour de relève	25-01	25-02	30-03	26-04	26-05	23-06	27-07	29-08	28-09	25-10	28-11	26-12	26-12			
					Index	287 429	288 225	289 251	289 939	290 970	291 752	292 852	293 785	294 694	295 500	296 479	297 284	297 284			
					Résultat	754	796	1 026	688	1 031	782	1 100	933	909	806	979	805	10 609	10 609		
					Jour de relève	25-01	25-02	30-03	26-04	26-05	23-06	27-07	29-08	28-09	25-10	28-11	26-12	26-12			
					Index	287 429	288 225	289 251	289 939	290 970	291 752	292 852	293 785	294 694	295 500	296 479	297 284	297 284			
					Résultat	754	796	1 026	688	1 031	782	1 100	933	909	806	979	805	10 609	10 609		
0040 - Accelérateur route de Juigné - Daumeray	Eau potable	IFE002 / Comptage MIRE04	Compteur refoul - MIRE04	Index volume brute(IND_ VB) en Mètre cube	Jour de relève	25-01	25-02	30-03	26-04	26-05	23-06	27-07	29-08	28-09	25-10	28-11	26-12	26-12			
					Index	54 252	60 267	67 161	72 573	79 923	86 532	95 077	103 823	110 835	117 154	125 172	131 036	131 036			
					Résultat	5 737	6 015	6 894	5 412	7 350	6 609	8 545	8 746	7 012	6 319	8 018	5 864	82 521	82 521		
					Jour de relève	25-01	25-02	30-03	26-04	26-05	23-06	27-07	29-08	28-09	25-10	28-11	26-12	26-12			
					Index	54 252	60 267	67 161	72 573	79 923	86 532	95 077	103 823	110 835	117 154	125 172	131 036	131 036			
					Résultat	5 737	6 015	6 894	5 412	7 350	6 609	8 545	8 746	7 012	6 319	8 018	5 864	82 521	82 521		
0052 - Export. Miré / Chateaufeuf	Eau potable	IQE001 / Export. Miré/Chateaufeuf CHAT12	Export. Miré/Chateau neuf le marjet CHAT12	Index volumétriqu e brut(IND_V B) en Mètre cubé	Jour de relève	27-01	23-02	29-03	25-04	24-05	21-06	26-07	25-08	26-09	25-10	28-11	20-12	20-12			
					Index	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
					Résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Jour de relève	27-01	23-02	29-03	25-04	24-05	21-06	26-07	25-08	26-09	25-10	28-11	20-12	20-12			
					Index	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
					Résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6009 - Chambre de comptage Gracière - Miré	Eau potable	IQE001 / Compteur SEC09	Sectorisation de Miré - SEC09	Sectorisatio n de Miré(SEC09) en Mètre cube SEC	Jour de relève	27-01	23-02	29-03	25-04	24-05	21-06	26-07	25-08	26-09	25-10	28-11	21-12	21-12			
					Index	628 430	633 003	638 812	643 241	648 069	652 535	658 798	664 894	670 738	675 809	681 349	684 894	684 894			
					Résultat	4 839	4 573	5 809	4 429	4 828	4 466	6 263	6 096	5 844	5 071	5 540	3 545	61 303	61 303		
6010 - Chambre de comptage 5 routes- Brissarthe	Eau potable	IQE001 / Compteur SEC10	Sectorisation de Contigné - SEC10	Sectorisatio n de Contigné(S EC10) en Mètre cube	Jour de relève	26-01	23-02	29-03	25-04	24-05	21-06	26-07	25-08	26-09	26-10	28-11	21-12	21-12			
					Index	373 097	375 426	378 858	382 033	385 764	388 272	393 053	397 647	401 889	405 321	409 128	412 637	412 637			
					Résultat	3 072	2 329	3 432	3 175	3 731	2 508	4 781	4 594	4 242	3 432	3 807	3 509	42 612	42 612		
6011 - Chambre de comptage Brissarthe- Contigné	Eau potable	IQE001 / Compteur SEC11	Sectorisation de Brissarthe SEC11	Sectorisatio n de Brissarthe(SEC11) en Mètre cube	Jour de relève	26-01	23-02	29-03	25-04	24-05	21-06	26-07	25-08	26-09	26-10	28-11	21-12	21-12			
					Index	498 891	501 947	505 958	509 156	512 441	515 749	520 651	524 972	529 600	532 972	536 250	538 552	538 552			
					Résultat	3 740	3 056	4 011	3 198	3 285	3 308	4 902	4 321	4 628	3 372	3 278	2 302	43 401	43 401		

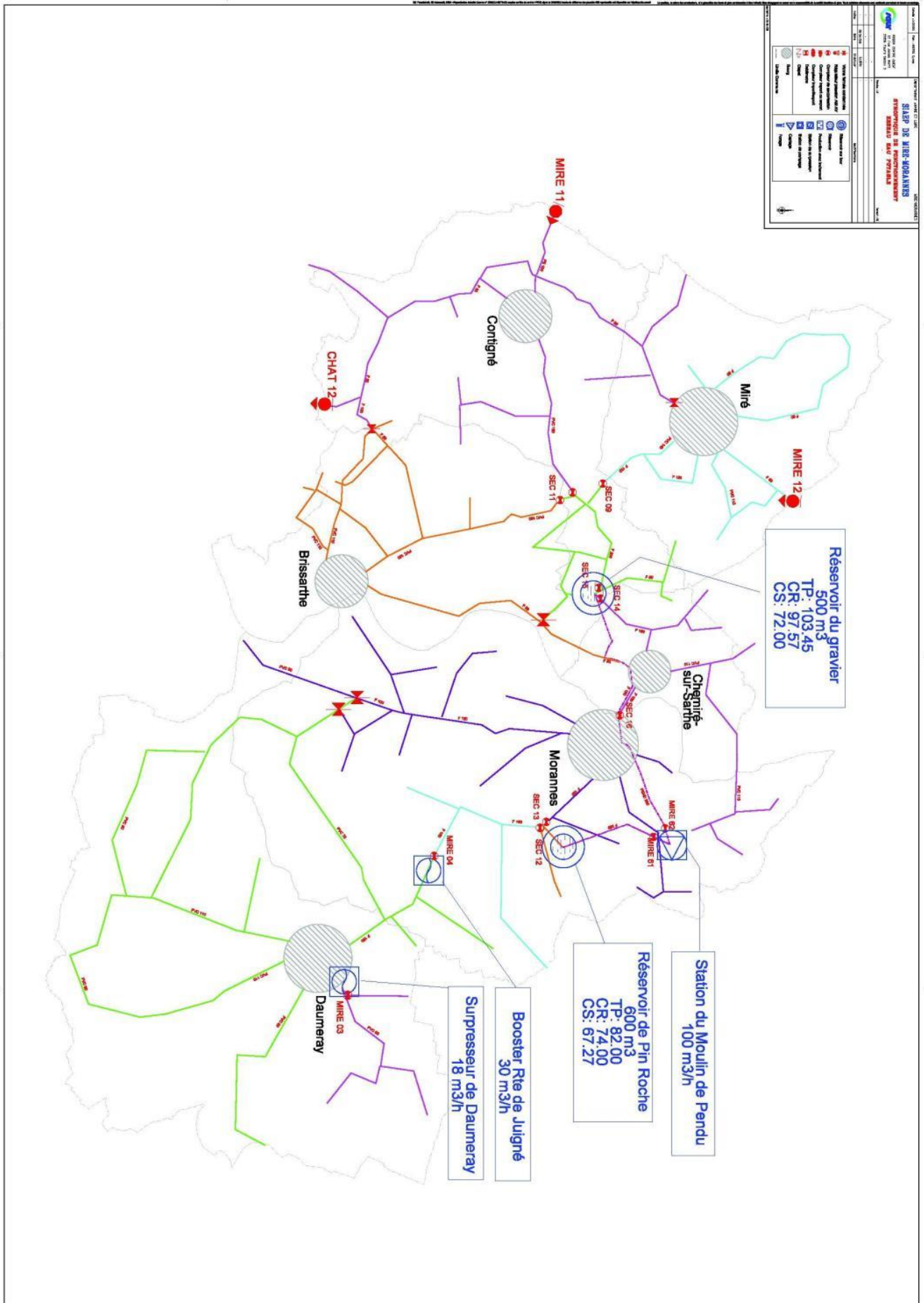




Installation	Nature Système de Mesure	Equipement	Système de Mesure	Cadran	2016												Total		
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	2016		
6012 - Chambre de comptage Vindreau Daumeray - Morannes	Eau potable	IQE001 / Compteur SEC13	Sectorisation de Morannes - SEC13	Sectorisatio n de Morannes (SEC13) en Mètre cube	Jour de relève	26-01	23-02	29-03	25-04	24-05	21-06	26-07	25-08	26-09	26-10	28-11	21-12	21-12	
					Index	697 904	703 543	711 094	716 443	722 741	728 676	737 058	744 491	752 118	758 443	765 399	770 351	770 351	
					Résultat	6 495	5 639	7 551	5 349	6 298	5 935	8 382	7 433	7 627	6 325	6 956	4 952	78 942	78 942
		IQE002 / Compteur SEC12	Sectorisation de Daumeray SEC12	Sectorisatio n de Daumeray (SEC12) en Mètre cube	Jour de relève	26-01	23-02	29-03	25-04	24-05	21-06	26-07	25-08	26-09	26-10	28-11	21-12	21-12	
					Index	1 117 952	1 125 216	1 133 736	1 140 033	1 148 251	1 156 032	1 166 458	1 175 695	1 184 809	1 193 079	1 202 809	1 208 220	1 208 220	
					Résultat	7 493	7 264	8 520	6 297	8 218	7 781	10 426	9 237	9 114	8 270	9 730	5 411	97 761	97 761
6013 - Chbre de comptage div.- Chemiré/Sar the	Eau potable	IFE002 / Débitmètre départ chemiré sur Sarthe CHEM01	Sectorisation Chemiré s/Sarthe ancien PP - CHEM01	Index Volumétriqu e Brut (IND_V B) en Mètre	Jour de relève	26-01	23-02	29-03	25-04	24-05	21-06	27-07	25-08	27-09	26-10	28-11	21-12	21-12	
					Index	0	0	72	72	72	72	72	72	236	236	237	237	237	
					Résultat	0	0	72	0	0	0	0	0	164	0	1	0	237	237
8110 - Réservoir le Gravier - Contigné	Eau potable	IFE002 / débitmètre DN 100	Sectorisation du Gravier - SEC14	Sectorisatio n du Gravier (SE C14) en Mètre cube	Jour de relève	26-01	23-02	29-03	25-04	24-05	21-06	26-07	25-08	26-09	26-10	28-11	21-12	21-12	
					Index	2 307 423	2 320 257	2 337 584	2 350 470	2 364 834	2 378 307	2 398 585	2 418 027	2 437 338	2 451 425	2 466 013	2 476 599	2 476 599	
					Résultat	15 502	12 834	17 327	12 886	14 364	13 473	20 278	19 442	19 311	14 087	14 588	10 586	184 678	184 678
		IFE003 / Débitmètre secto	Débitmètre secto CE vers Chemiré - CHEM02	Index volumétriqu e brut (IND_V B) en Mètre	Jour de relève	26-01	23-02	30-03	25-04	24-05	21-06	26-07	25-08	26-09	26-10	28-11	21-12	21-12	
					Index	192 483	193 858	195 973	197 298	198 702	200 138	202 141	203 794	205 359	206 080	206 810	207 339	207 339	
					Résultat	1 896	1 375	2 115	1 325	1 404	1 436	2 003	1 653	1 565	721	730	529	16 752	16 752



SYNOPTIQUE







Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).



Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.



Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégitaire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.



Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).



Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



17.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2016 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service ou engendrer des modifications contractuelles.

GESTION DE LA RESSOURCE

- **Arrêté du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux**

Cet arrêté prescrit la réalisation d'une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) au plus tard le 31 décembre 2017, sous la supervision du préfet coordonnateur de bassin. L'arrêté définit également un contenu non exhaustif de cette stratégie.

- **Note du 13 avril 2016 relative à la gestion des systèmes d'endiguement suite à la publication du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015**

La présente note a pour objet la présentation d'un guide méthodologique élaboré par les services de la Direction Générale de la Prévention des Risques qui apporte un éclairage technique sur les principales conséquences des dispositions de la loi

n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) sur la gestion des ouvrages de prévention des inondations

- **Note du 3 mai 2016 sur la fin des autorisations temporaires de prélèvements en eau pour l'irrigation agricole en zone de répartition des eaux (ZRE)**

Cette note indique les orientations d'instruction pour les demandes d'autorisations uniques pluriannuelles des organismes uniques de gestion collective en matière agricole.

- **Arrêté du 23 juin 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines**

Cet arrêté modifie les principes à prendre en considération pour l'établissement des valeurs seuils dans le cas de concentrations de référence élevées naturelles (fond géochimique naturel), ajoute les nitrites et orthophosphates à la liste minimale des polluants à prendre en compte pour l'évaluation de l'état et définit le calcul des valeurs moyennes pour les résultats de mesure qui sont inférieurs à la limite de quantification des méthodes d'analyse.

AUTORISATIONS





➤ **Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale.**

En vertu de la loi du 02/01/2014, des expérimentations de procédures intégrant plusieurs autorisations ont été menées dans certaines régions concernant les ICPE et les IOTA (soumis à la législation sur l'eau).

La loi du 17/08/2015 relative à la transition énergétique a étendu, à compter du 01/11/2015, ces expérimentations à la France entière pour les ICPE relatives aux énergies renouvelables et pour les IOTA. L'objectif de ces expérimentations était de simplifier les procédures pour faciliter la vie des entreprises sans régression de la protection de l'environnement.

Par la présente ordonnance, le Gouvernement a décidé de pérenniser le dispositif en inscrivant de manière définitive dans le code de l'environnement un dispositif d'autorisation environnementale unique.

L'ordonnance crée ainsi, au sein du livre 1er du code de l'environnement, un nouveau titre VIII intitulé « Procédures administratives » et comportant un chapitre unique intitulé « Autorisation environnementale », composé des articles L.181-1 à L.181-31 et R.181-1 à R.181-56.

➤ **Décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale.**

L'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 a inscrit de manière définitive dans le code de l'environnement un dispositif d'autorisation environnementale unique, en améliorant et en pérennisant les expérimentations.

Le présent décret, pris en Conseil d'Etat, précise les dispositions de cette ordonnance en fixant notamment le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale et les conditions de délivrance et de mise en œuvre de l'autorisation par le préfet. Par ailleurs, ce décret tire les conséquences de cette procédure en modifiant les livres du code de l'environnement et les autres codes concernés.

➤ **Décret n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale.**

L'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 a mis en place une nouvelle autorisation environnementale avec une procédure d'instruction et de délivrance harmonisée entre différentes législations. En application de l'ordonnance du 26 janvier 2017 et de son décret d'application n°2017-81 susvisés, ont été fixées les modalités de procédure et d'instruction ainsi que les pièces communes à toutes les demandes.

Le présent décret vise à compléter ce dispositif avec pour objectif de préciser le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale en indiquant les pièces et autres documents complémentaires à apporter à ce dossier au titre des articles L.181-8 et R.181-15 du code de l'environnement.

Ce décret présente par ailleurs les pièces, documents et informations en fonction des intérêts à protéger ainsi que celles au titre des autorisations, enregistrements, déclarations, absences d'opposition, approbations et agréments dont l'autorisation tient lieu. Ce décret précise également les modalités d'instruction par les services de l'Etat et les délais qui s'imposent à eux pour instruire un dossier d'autorisation environnementale. Enfin, il prévoit un arrêté fixant le modèle de formulaire de demande d'autorisation.

➤ **Ordonnance n° 2016-488 du 21 avril 2016 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement**





L'article 106 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a notamment habilité le Gouvernement à prévoir par ordonnance une procédure de consultation locale des électeurs sur un projet qu'il appartient à l'Etat d'autoriser. A cet effet, l'ordonnance n° 2016-488 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement a prévu les modalités de consultation des électeurs dans des conditions définies par plusieurs dispositions de nature législative du code électoral, notamment celles relatives aux opérations de vote.

Ainsi, la décision de procéder à cette consultation sera prise par décret tant que le processus décisionnel sera en cours. Le territoire de la consultation correspondra au périmètre couvert par l'enquête publique du projet. Le décret devra être pris au moins 2 mois avant la réalisation de la consultation.

Les personnes pouvant participer à cette consultation sera les personnes de nationalité française inscrites sur les listes électorales. L'organisation de la consultation sera réalisée sous la responsabilité de chaque maire mais les couts seront intégralement pris en charge par l'Etat.

Tout un ensemble de règles liées à la propagande électorale (distribution de tracts, appels téléphoniques, etc) sera applicable à ces consultations, tout comme les restrictions concernant la diffusion de sondage d'opinion.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Arrêté du 24 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique**

Cet arrêté transpose en droit français certaines dispositions de la directive 2013/39/UE du Parlement européen et du Conseil du 12 août 2013 modifiant les directives 2000/60/CE et 2008/105/CE en ce qui concerne les substances prioritaires pour la politique dans le domaine de l'eau.

- **Ordonnance n° 2016-282 du 10 mars 2016 relative à la sécurité des ouvrages de transport et de distribution**

Conformément à la Loi sur la transition énergétique, la présente Ordonnance vient compléter dans le Code de l'environnement les règles relatives aux canalisations de transport et de distribution à risques, en matière de sécurité et de protection contre certains dommages.

Est institué un socle transverse aux canalisations à risques qui doit permettre d'asseoir les règlements de sécurité existants relatifs à la conception, la construction et l'exploitation de ces canalisations. En raison des risques ou inconvénients qu'elles peuvent présenter pour une liste prédéfinies d'intérêts, sont concernées par ce nouveau socle :

- les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures ou de produits chimiques ;
- les canalisations de distribution de gaz ;
- les canalisations assurant le transport et la distribution d'énergie thermique ;
- les canalisations destinées à l'utilisation du gaz dans les bâtiments.

Par ailleurs, l'Ordonnance fixe de nouvelles amendes pénales :

- le fait de ne pas satisfaire à l'obligation de déclaration préalablement à des travaux à proximité de canalisations de transport et de distribution à risques est puni d'une amende de 15 000 € ;



- le fait d'omettre la déclaration de dégradation d'une canalisation à son exploitant parmi les canalisations à risques est puni d'une amende de 30 000 €.

Enfin, l'Ordonnance prévoit que la déclaration d'utilité publique ou l'autorisation de transport pour les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé relevant de la mission du service public de l'énergie confère au titulaire le droit d'occuper le domaine public et ses dépendances.

➤ **Arrêté du 2 novembre 2016 relatif aux instruments de mesure**

Le présent arrêté adapte les arrêtés ministériels suivants en application du décret n° 2016-769 du 9 juin 2016 relatif aux instruments de mesure : arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ; arrêtés relatifs aux catégories d'instruments de mesure suivantes : mesures de masse, ensembles de mesurage continu et dynamique de quantités de liquides autres que l'eau, dispositifs de conversion de volume de gaz et voludéprimomètres, instruments de pesage à fonctionnement non automatique, instruments de pesage à fonctionnement automatique, compteurs d'eau froide, taximètres (répétiteurs lumineux), ensembles de mesurage de masse de gaz comprimé pour véhicules, compteurs de gaz combustibles, compteurs d'énergie thermique et compteurs d'énergie électrique active.

GESTION DU SERVICE

➤ **Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement**

L'article 129 de la loi NOTRe du 7 août 2015 (n°2015-991) est venu décaler de trois mois le délai de présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service à l'assemblée délibérante.

De surcroît, la loi précitée a introduit l'obligation, pour les collectivités de plus de 3500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport.

Le décret vient préciser les modalités de transmission du rapport et des indicateurs techniques et financiers. L'obligation de transmission concernera pour la première fois les données relatives à l'exercice 2015 devant être présentées et transmises en 2016.

➤ **Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession & Décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession**

L'ordonnance du 29 janvier 2016, complétée par son décret d'application, relative aux contrats de concession – transposant la directive européenne 2014/23/UE relative aux concessions – vient « bousculer » les catégories de contrats que nous connaissions en droit français et vient, ainsi, transformer en profondeur le régime de nos délégations de service public (qui deviennent une sous-catégorie des contrats de concessions).

Le régime posé par ces textes entre en vigueur le 1er avril 2016 pour les contrats pour lesquels une consultation est engagée à partir de cette date. Mais attention, les dispositions relatives aux nouvelles modalités de passation des avenants s'appliqueront également, à partir du 1er avril 2016, aux contrats en cours.

Parmi les principaux apports figurent :

- L'introduction de la notion de pouvoirs adjudicateurs et d'entités adjudicatrices





- La durée des délégations de service public
- Le principe de la négociation, qui devient facultative
- Les modalités de conclusion des avenants

➤ **Arrêté du 21 mars 2016 fixant le modèle d'avis pour la passation des contrats de concession**

Pour les contrats de concessions soumis à la procédure allégée, comme pour ceux soumis à procédure formalisée, il convient d'utiliser un avis de concession conforme au modèle européen fixé par le règlement d'exécution du 11 novembre 2015.

➤ **Arrêté du 28 avril 2016 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées**

Le présent arrêté définit les modalités de calcul et de présentation du prix du litre d'eau devant figurer sur la facture, ce qui permettra d'informer le consommateur sur le coût d'un litre d'eau en présentant, d'une part, le coût de l'abonnement et, d'autre part, le prix du litre d'eau basé sur la seule consommation variable (abonnement exclu).

➤ **Arrêté du 24 juin 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 modifié relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte**

Les organismes en charge du diagnostic du dispositif de suivi régulier des rejets doivent justifier d'une habilitation avant le 31 décembre 2016.

➤ **Arrêté du 12 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte.**

Le présent arrêté a pour objet de procéder à quelques modifications mineures de certaines annexes de l'arrêté du 21 décembre 2007 (annexe III, Annexe VI).

Par ailleurs, l'arrêté a pour autre objet de modifier la rédaction (modification purement sémantique) de la disposition relative à la date d'habilitation des organismes en charge de l'évaluation périodique du dispositif de suivi régulier des rejets.: ils devaient auparavant justifier d'une habilitation avant le 31/12/2016. Dorénavant, ils devront justifier d'une habilitation à compter du 01/01/2017.

➤ **Décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique**

Le présent décret fixe les modalités d'application des nouvelles obligations de transmission et d'acceptation des factures électroniques, prévues par l'ordonnance no 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique. Conformément à l'article 3 de l'ordonnance no 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, le décret entre en vigueur de manière différée et progressive: l'obligation de transmission des factures électroniques s'applique aux contrats en cours d'exécution ou conclus postérieurement:

- au 1er janvier 2017 : pour les grandes entreprises et les personnes publiques;
- au 1er janvier 2018 : pour les entreprises de taille intermédiaire;
- au 1er janvier 2019 : pour les petites et moyennes entreprises;





– au 1er janvier 2020 : pour les microentreprises.

Ces catégories d'entreprises sont celles prévues par le décret no 2008-1354 du 18 décembre 2008 ;

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ Ordonnance n° 2016-307 du 17 mars 2016 portant codification des dispositions relatives à la réutilisation des informations publiques dans le code des relations entre le public et l'administration

La présente ordonnance est prise en application de l'article 11 de la loi n° 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public, qui prévoit que, dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le Gouvernement est habilité à prendre par ordonnance toutes mesures relevant du domaine de la loi nécessaires pour modifier et compléter le code des relations entre le public et l'administration, afin de codifier, à droit constant, les articles 10 à 19 et 25 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, dans leur rédaction issue de la loi précitée du 28 décembre 2015.

➤ Décret n° 2016-308 du 17 mars 2016 relatif à la réutilisation des informations publiques et modifiant le code des relations entre le public et l'administration (dispositions réglementaires)

Le présent décret codifie les dispositions réglementaires relatives à la réutilisation des informations publiques en coordination avec l'ordonnance n° 2016-307 du 17 mars 2016 portant codification des dispositions relatives à la réutilisation des informations publiques dans le code des relations entre le public et l'administration. L'article 5 de la loi n° 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public a modifié l'article 15 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, codifiés par l'ordonnance précitée aux articles L. 324-1 à L. 324-5 du code des relations entre le public et l'administration, en fixant le principe de la gratuité de la réutilisation d'informations publiques. Les mêmes articles prévoient toutefois des exceptions permettant aux administrations mentionnées à l'article L. 300-2 du code des relations entre le public et l'administration d'établir des redevances. Le présent décret désigne le conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative en tant qu'autorité compétente, mentionnée aux articles précités, pour donner un avis sur les projets de décrets fixant les modalités de fixation de ces redevances, la liste des catégories d'administrations qui sont autorisées, en raison de la nature de leur activité et des conditions de leur financement, à établir des redevances ainsi que la liste d'informations publiques contenues dans des documents produits ou reçus par l'Etat ou les établissements publics de l'Etat à caractère administratif.

Le décret crée également un second rapporteur général adjoint à la commission d'accès aux documents administratifs pour permettre à celle-ci de faire face à l'augmentation du nombre de demandes qui lui sont soumises. Il procède enfin aux coordinations rendues nécessaires par le transfert au 1er janvier 2016 dans le code des relations entre le public et l'administration des dispositions relatives aux enquêtes publiques dites « innommées » qui figuraient dans le titre Ier du livre Ier du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

➤ Note d'information relative aux incidences de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale. (13 juillet 2016)

La présente note a pour objet de préciser le contour des compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, ainsi que de rappeler le calendrier de mise en œuvre des dispositions issues des articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.



➤ **LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (1)**

La présente loi vise à répondre à un triple objectif :

- Libérer l'innovation en faisant circuler les informations et les savoirs, pour armer la France face aux enjeux globaux de l'économie de la donnée.
- Créer un cadre de confiance clair, garant de droits des utilisateurs et protecteur des données personnelles.
- Construire une République numérique ouverte et inclusive, pour que les opportunités liées à la transition numérique profitent au plus grand nombre.

Les collectivités territoriales peuvent être concernées à plusieurs égards :

- Les collectivités sont désormais tenues de communiquer, dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les documents administratifs qu'elles détiennent aux autres administrations mentionnées au même premier alinéa de l'article L. 300-2 qui en font la demande pour l'accomplissement de leurs missions de service public. Cette obligation ne concerne toutefois pas les collectivités de moins de 3500 habitants.
- Ce texte crée la notion de données d'intérêt général. Cela vise à obliger les délégataires de service public à diffuser les données produites dans le cadre de cette délégation. Et ce, dans un format ouvert. Le délégataire peut toutefois invoquer le secret commercial et industriel pour se soustraire à cette obligation.
- Le titre III, relatif à l'accès au numérique, touche, entre autres, les raccordements aux réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.
- Enfin, il y a également des dispositions consacrées à l'égalité des chances. Les collectivités devront ainsi garantir aux personnes en situation de handicap l'accès à leurs services téléphoniques et à leurs sites internet.

➤ **Décret n° 2016-1411 du 20 octobre 2016 relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique**

Le présent décret prévoit les conditions d'application du droit de saisir l'administration par voie électronique, qui s'applique selon les mêmes règles aux administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics administratifs et aux organismes et personnes de droit public et de droit privé chargés d'une mission de service public administratif, y compris les organismes de sécurité sociale.

➤ **LOI n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle (1)**

La présente loi a pour objet de compléter le dispositif proposé par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, qui n'a pas prévu de dispositions spécifiques « précisant le devenir, en cas de création d'une commune nouvelle, des communes associées dans le cadre du régime de fusion-association de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes dite "loi Marcellin" ».

Cette loi modifie le Code général des collectivités territoriales en permettant aux communes associées d'être maintenues en tant que communes déléguées dans le cadre d'une commune nouvelle.

Elle fixe également des mesures transitoires relatives à l'élection des adjoints, à la composition du conseil municipal de la commune nouvelle, à la représentation de la commune nouvelle au sein du conseil communautaire d'un EPCI, au pourvoi d'un siège de conseiller communautaire vacant. Elle précise l'indemnité de fonction du maire délégué et le délai de rattachement d'une commune nouvelle à un EPCI.

➤ **LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (1)**

La présente loi, dite "Sapin 2" est notamment destinée à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme. Elle ratifie via ses articles 39 et 40 l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics et l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

